

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

Procès-verbal in extenso du Conseil d'Arrondissement

Du Mercredi 01^{er} décembre 2021 – 18h30

Salle du Conseil

REMI ZINCK :

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir, bienvenue au Conseil du 4^{ème} arrondissement, je vais demander aux gens qui sont dans la salle de s'asseoir, on va pouvoir commencer.

Le mercredi 1^{er} décembre 2021 18h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le jeudi 14 octobre 2021 par Mr. Le Maire du 4^{ème} arrondissement, sont réunis dans la Salle du Conseil. Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire, je vous propose la candidature de Mr Mathieu Arrondeau, je sou mets cette proposition aux votes :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Mr Arrondeau pour notre séance du jour c'est vous qui assurez la fonction de secrétaire et vous allez procéder à l'appel nominal des élus s'il vous plaît.

MATHIEU ARRONDEAU :

Merci Mr. le Maire, bonsoir à tous, je vais donc procéder à l'appel.

- Rémi ZINCK - présent
- Élodie TRIAS - présente
- Samuel MECKLENBURG - présent
- Aline GUITARD - présente
- Matthieu ARRONDEAU - présent
- Laura ARNOD - présente
- Marie-Agnès CABOT - excusée pouvoir
- Alexandre CHEVALIER - présent
- Chloé VIDAL - présente
- Sylvie PALOMINO - présente
- Yannick PAPAIX - présent
- Nadège BORRON - présente
- Loïc RIGAUD - présent
- David KIMELFELD - présent
- Anne PELLET - présente

REMI ZINCK :

On vous voit Mme Pellet, oui on vous voit, on a un contrôle ici.

Mesdames, Messieurs avant de commencer le détail de la séance, on est le jeudi 1^{er} décembre, une date un peu particulière puisque c'est la journée aujourd'hui internationale de lutte contre le Sida et je ne voulais pas passer ce 1^{er} décembre, qui est une date où souvent je déambule dans la rue avec les gens qui participent à la lutte contre le Sida, pour ne pas leur rendre hommage. Depuis 40 ans cette épidémie est là, 40 ans sans vaccin voilà je le précise, plusieurs millions de morts, 38 millions, donc je voudrais avoir un souvenir pour tous ceux qui sont partis au cours de ces 40 dernières années et aussi un appui, un soutien fort à ceux qui, au quotidien soit dans les hôpitaux, soit dans les associations, soit dans les écoles pour la prévention font en sorte de limiter, d'endiguer ce fléau, cette épidémie. Ce soir j'ai une pensée particulière pour tous.

Dans l'actualité heureuse de notre arrondissement, il y en a une quand-même je vous rassure, nous avons lancé la plantation du jardin citoyen rue Dumont d'Urville qui verra son inauguration prochainement.

Au niveau social « le CLASS » qui est promu par Mme Borron aura sa première permanence le 4 janvier et enfin l'exposition « Je veux une Présidente » qui se trouve dans cette salle a eu un fort succès, elle se terminera samedi par une conférence-débat qui s'appelle : « la Citadelle des mâles » en mairie de 10h à 12h et je vous invite à venir.

Voilà pour l'actualité, il y a un certain nombre de questions qui seront évidemment portées à la fin du Conseil, qui me permettront de revenir sur les événements notamment liés à la sécurité et sur ce qu'il s'est passé sur notre arrondissement.

On va commencer donc Mesdames et Messieurs vous avez pris connaissance du compte-rendu du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2021, si personne n'a d'observations sur leur rédaction, je vais les mettre aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Je vais passer au rapport 205 Mr Matthieu Arrondeau sur l'approbation des droits de place de marchés pour l'année 2022, allez y je vous en prie.

4-21-3067-205 : Rapporteur : MATHIEU ARRONDEAU

Objet : Approbation des droits de place des marchés pour l'année 2022

M. Le Maire, chers collègues, nous allons délibérer sur les droits de places des marchés forains pour l'année 2022, conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement général des marchés les tarifs, les droits de places et les droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés en Conseil Municipal.

Le 16 mars 2015, le Conseil Municipal a fixé le principe d'une hausse annuelle de 2% du montant des abonnements sur les marchés jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus. En 2021, il a été décidé de reconduire les tarifs 2020 en raison notamment de la situation sanitaire et pour l'année 2022 il est proposé de reconduire les tarifs de 2021. En effet, les mesures d'urgence liées au contexte sanitaire ont fortement impacté la tenue des marchés en 2020 et 2021 et il nous paraît assez opportun dans un souci de soutien à la profession de maintenir la

redevance dans son niveau antérieur et je précise aussi que la reconduction de cette grille tarifaire a fait l'objet d'une consultation des organisations professionnelles et syndicales.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de paroles sur cette délibération ? Non ?

Je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Rapport 211 toujours pour vous Mr Arrondeau.

4-21-3253-211 : Rapporteur : MATHIEU ARRONDEAU

Objet : Approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public

Merci M. le Maire, nous allons traiter aussi de l'occupation commerciale du domaine public, donc la redevance domaniale ou redevance d'occupation du domaine public correspond à la somme demandée en contrepartie de l'obtention d'un droit d'occuper temporairement à titre privatif le domaine public de la collectivité.

Lors des années 2019, 2020 et 2021 les tarifs d'occupations du domaine public notamment pour les redevances liées aux fonds de commerce c'est-à-dire les terrasses, les étalages et les enseignes sont restés à des niveaux identiques à ceux de 2018 sur tous les territoires lyonnais. Sur les autres domaines commerciaux, les tarifs ont évolué annuellement comme ceux de 2019 et de 2020 par exemple : une hausse de 2% sur les tarifs en matière de fêtes foraines, 4,5% des tarifs applicables aux manèges isolés et cirques et 10% des tarifs de marchés applicables aux commerçants ambulants.

Pour l'année 2022 je vous propose de reconduire les tarifs de 2021 donc pas de hausse pour cette année 2022. En effet, la crise sanitaire a impacté l'activité économique sur notre territoire et là aussi il nous paraît opportun, dans un souci de soutien aux commerçants, de maintenir la redevance à un niveau antérieur.

Je vous remercie et je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Alors j'avais une demande d'intervention de Mme Palomino... Mr Kimelfeld, allez-y je vous en prie.

DAVID KEMELFELD:

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots peut-être avant d'évoquer les commerçants. Mr Le Maire nous souhaiterions à l'avenir et si vous en êtes d'accord et vous en avez la capacité, d'avoir la gentillesse de nous informer des thèmes du CICA au moment où les convocations sont envoyées ce qui faciliterait le travail en amont pour ne pas découvrir les thèmes sur le site de la mairie. Certes nous sommes de simples citoyens mais aussi élus tout comme vos collègues de la majorité, je vous remercie d'en prendre note pour les prochains CICA.

Une intervention qui porte sur la vie de nos commerçants mais avant Mr Le Maire, je souhaiterais vous demander d'accepter dans cette séance, une interruption de séance au moment où vous le souhaiterez pour permettre aux collectifs des riverains qui sont ici de la rue Jérôme Dulaar de s'exprimer sur ce sujet. Vous avez la police de cette assemblée, vous pouvez décider, comme je l'ai fait dans le passé, à tout moment de cette séance de l'interrompre pour permettre une expression et de reprendre cette séance à l'issue de cette expression. Je connais votre attachement à la démocratie directe, à la co-construction, à la concertation. Accepter cette interruption serait bien évidemment un signe concret, très concret, de votre ambition de plus de démocratie.

Pour revenir à nos commerçants la Croix-Rousse a fait il y a quelques semaines la une des médias depuis le Progrès jusqu'à CNews pour évoquer la sécurité sur notre plateau, vous l'aurez remarqué M. Le Maire, notre groupe, Sylvie Palomino et moi, ne nous sommes pas exprimés dans cette période, ce ne fut pas le cas pour toute l'opposition ici présente dans cette assemblée, très présente dans les médias d'ailleurs cette opposition, jusqu'à aller appeler à l'aide la Région à travers son Vice-Président provoquant une polémique entre les services de l'Etat, la Région et la Ville de Lyon.

Nos commerçants méritent mieux M. Le Maire que de laisser une polémique et une mauvaise communication sur les sujets de la sécurité, même si l'on doit relativiser, le sujet « la Croix-Rousse » n'est pas « la Guillotière », la Croix-Rousse n'est pas sujette à l'insécurité grandissante mais même si l'on doit relativiser votre responsabilité M. Le Maire, et d'abord et avant tout écouter, entendre, prendre rapidement des initiatives, réunir les parties prenantes et être au plus près des commerçants pour les rassurer, les accompagner, les écouter, bâtir avec eux des solutions en lien avec la Police Nationale, la Police Municipale, les services de la Ville et de la Métropole.

Bien-sûr vos compétences de maire d'arrondissement sont réduites, ce n'est pas de votre fait c'est la loi PLM qui est ainsi, vos compétences sont réduites mais vous avez le pouvoir d'agir, coordonner les actions, d'être au final le représentant des inquiétudes des habitants des commerçants et M. Le Maire sur ce sujet je pense que vous avez un peu tardé, un peu tergiversé. Je le disais dans le Progrès hier « à ne pas vouloir sans occuper, d'autres s'en occupent pour vous, mal, en faisant des vagues » et c'est ce qu'il s'est passé ici à la Croix-Rousse.

M. le maire, j'espère que cet épisode aura fait évoluer vos pratiques et qu'à l'avenir vous prendrez vos responsabilités, vous serez présent rapidement sur le terrain pour ne pas laisser d'autres, quelques fois bien intentionnés, quelques fois mal intentionnés, eh bien être présents et faire un certain nombre d'actions qui sont négatives pour la Croix-Rousse et pour nos commerçants et au final pour nos habitants.

M. le Maire, au-delà de notre intervention mais vous l'avez dit toute à l'heure dans le préambule, vous le ferez peut-être un peu plus tard, pourrez-vous nous faire un point sur ce sujet précis dans le cours du conseil ? Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Merci de vos doctes conseils M. le conseiller. Alors pour répondre à deux de vos questions sur le CICA, les termes du CICA étant envoyés avec la convocation du Conseil d'Arrondissement comme c'est habituellement donc il y a peut-être un problème de réception, à vérifier de notre côté et également du vôtre.

Par ailleurs, je le sais très bien que vous avez une longue expérience politique dans le temps, dans le cumul et vous n'êtes pas sans savoir que là nous sommes sur une approbation des tarifs d'occupation commerciale du domaine public et vous faites ce qu'on appelle « un cavalier », c'est-à-dire vous profitez, c'est classique, votre mentor M. Collomb nous le fait régulièrement au Conseil Municipal donc on le retrouve au conseil d'Arrondissement aujourd'hui, c'est à dire qu'on profite d'une délibération qui est presque anodine et sur laquelle on va probablement tous voter à l'unanimité pour faire une intervention qui est sans lien avec la Mairie d'arrondissement mais qui n'est pas le sujet à l'heure actuelle.

Sur la rue Jérôme Dulaar je vais vous répondre quand-même, on reçoit moult mails dans la totalité des boîtes des élus avec je le dis ici parfois un ton parfois constructif parfois très condescendant, on se demande si on habite l'arrondissement ou si on vient d'une autre planète pour imposer des choses sur le terrain.

Donc je crois quand-même et parfois même je le dis puisque vous êtes élu à la Métropole, on a même une personne qui nous écrit avec sa boîte mail de la Métropole, clairement, c'est quand même engageant je trouve quand on est cadre ou agent de la Métropole d'écrire au Maire du 4^{ème} arrondissement pour critiquer un projet qui relève de la Métropole moi je trouve ça inquiétant je pense que vous partagez cette inquiétude, ça montre un peu où on en est...

Mon adjointe Mme Trias s'est déplacée avec mon directeur de cabinet sur place pour expliquer la situation, le projet de la rue Dulaar, il n'est pas nouveau puisque c'est vous qui l'avez porté.

Ce n'est pas un projet qui est le nôtre, nous avons repris un projet que vous avez porté sur la voirie, il n'y en a pas eu tant que cela dans l'arrondissement pendant le mandat précédent. Il y en a eu un rue Jérôme Dulaar, voilà donc c'est un projet de pacification de la circulation que vous avez porté et je le partage totalement.

A la fin je crois qu'il y a une question qui a été portée par votre groupe, Mme Palomino, sur la rue Jérôme Dulaar donc on répondra sur ce sujet avec Mme Trias voilà donc il n'y a pas de problème on le fera il n'y a pas de sujet tabou mais il y a un ordre du jour à respecter et il y a un ordre aussi de discussions à faire.

Ici c'est le lieu de l'expression démocratique des élus, ce n'est pas le lieu de pression des habitants non plus sur les élus, je le dis clairement donc je ne souhaite pas faire d'interruption de séance.

DAVID KEMELFELD:

Très bien M. Le Maire, dont acte.

REMI ZINCK :

Voilà.

DAVID KEMELFELD:

J'ai juste voulu demander sympathiquement...

REMI ZINCK :

Donc Mme Pellet ?

ANNE PELLET :

C'était juste pour répondre à ce qui s'est dit, notamment de la part de David Kimelfeld puisque j'étais interpellée clairement sur la question de la sécurité qui a bousculé notre arrondissement ces derniers temps. J'ai posé une question qui sera faite à la fin de ce conseil donc évidemment je n'ai pas l'intention de déranger le Conseil de son ordre du jour.

Pour le CICA ce qui en fait est reproché c'est plus enfin de ma part, c'est qu'on aurait apprécié d'avoir les trois sujets puisque j'étais là et qu'on sache exactement de quoi il allait retourner ce qui nous aurait permis peut être de mieux suivre et donc la prochaine fois je pense que ça pourrait s'arranger, ça nous empêche pas d'avoir les liens et de recevoir les documents attenants puisqu'il y a eu des réponses très précises de votre part notamment de Mathieu Arrondeau pour la vogue et on serait contents de les lire puisque c'était compliqué de tout noter.

Pour la rue Jérôme Dulaar c'est un vrai sujet mais il va falloir l'aborder dans l'ordre du jour.

REMI ZINCK :

Alors je vais parler de la délibération 211 qui concerne l'approbation et l'état et de l'occupation commerciale puisque c'est notre sujet actuellement donc :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Arnod pour la délibération 206 s'il vous plaît.

4-21-3278-206 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire

4-21-3242-212 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Renouvellement des conventions d'occupation temporaire de locaux scolaires dans cinq groupes scolaires de la Ville de Lyon avec le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon

Je vous remercie, Mr Le Maire, bonsoir Mesdames Messieurs mes collègues, Mesdames Messieurs dans la salle.

Je vais si vous le voulez bien présenter les deux prochaines délibérations ensemble et nous les voteront bien sûr séparément.

La Ville de Lyon et le conservatoire régional ont mis en place depuis plusieurs années une collaboration dans les écoles primaires de la Ville de Lyon afin de développer la pratique musicale sur le temps scolaire ainsi, c'est chaque année 35 musiciens qui interviennent et qui offrent des projets de pratiques musicales et artistiques à plus de 15 000 élèves.

La première délibération vise donc à prolonger la convention entre la Ville de Lyon et le conservatoire afin que celle-ci ait la même temporalité de façon tripartite entre la Ville, le conservatoire et les services départementaux de l'Education Nationale, afin que les prochaines conventions puissent se construire de manière concomitante.

La seconde délibération, elle, vise à reconduire les conventions d'occupations temporaires de locaux par le conservatoire dans 5 écoles Lyonnaises à savoir l'école Doisneau dans le 1^{er}, Painlevé dans le 3^{ème}, Jean de la Fontaine dans notre arrondissement, Jean Rostand dans le 6^{ème} et Jean Giono dans le 8^{ème}. La valeur locative de cette occupation a été estimée à 171 324 €, les conventions pour information sont consenties pour une durée de trois ans, renouvelables ensuite par un avenant annuel dans la limite d'une durée totale de six ans.

Je vous propose de voter favorablement et séparément ces deux délibérations, merci.

REMI ZINCK :

Je n'avais pas de demande d'interventions, est ce qu'il y en a ? Sur la 206, on va les voter séparément :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Sur la 212, questions, prise de parole ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

La 213 pour vous Mme Arnod s'il vous plaît.

4-21-3241-213 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Programmation PEdT Temps scolaire - Attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022 et inscriptions budgétaires

Cette délibération concerne l'attribution des classes découvertes avec nuitées pour la période de janvier à décembre 2022.

Encourager le départ en classe découverte s'inscrit pleinement dans les orientations du projet éducatif Lyonnais dans la mesure où ces séjours permettent d'une part de vivre la classe différemment et d'encourager le développement à l'autonomie et l'apprentissage du « vivre ensemble ». Contribuer à l'ouverture et à l'enthousiasme de l'enfant par la découverte dans le cadre d'un temps fort d'un milieu autre que celui dans lequel il vit, d'encourager une approche plus transversale des apprentissages centrés notamment sur l'expérimentation et la manipulation.

Comme présenté en conseil d'arrondissement du 8 décembre dernier, le soutien financier à la Ville de Lyon de 2 à 5 jours est défini au regard de forfait décliné selon les classifications des écoles. Les classifications se font selon le calcul prenant en compte les quotients familiaux.

Cette année ce sont 105 classes découvertes pour 200 écoles Lyonnaises qui seront réalisées, nous l'espérons très fortement malgré le contexte sanitaire pour un accompagnement Ville de Lyon de 261 300 € de subventions et 7180 € de vacations. Sur le 4^{ème} un petit focus, c'est l'école Lapierre qui fera partir ses quatre classes en Savoie soit 88 enfants pour une subvention Ville de 8800 € et également l'école Lafontaine qui va faire partir ses 3 classes de CM1 ainsi que ses classes de CM2 qui n'avaient pas pu partir l'année dernière donc on est très contents pour eux d'autant plus qu'ils vont dans un endroit très

beau, le massif du Champsaur dans les Hautes-Alpes et qu'on aurait bien envie de les accompagner.

Les montants de subventions de la Ville de Lyon pour accompagner ces départs sont à hauteur de 8400 € pour chaque groupe de niveaux.

Si cette délibération recueille votre avis favorable, je vous invite à voter à présent.

REMI ZINCK :

Pas de prise de parole ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

LAURA ARNOD

Je vous remercie pour eux.

REMI ZINCK :

Oui, la 214 ?

4-21-3240-214 : Rapporteur : LAURA ARNOD

Objet : Approbation du nouveau projet éducatif de Lyon 2021-2026 et prorogation pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 de la convention relative au projet éducatif et plan mercredi 2018-2021

Notre plan de mandat donne à l'enfant une place centrale dans la cité et fait de l'éducation une de ses priorités, il adresse une ambition forte pour les jeunes Lyonnais de 2 à 16 ans et leurs parents, il s'agit de créer une véritable alliance éducative qui réponde aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Pour cela, la Ville s'appuie sur son projet éducatif qui constitue à la fois le socle de la politique éducative et le levier pour mobiliser des ressources et des moyens aux services des enfants sur tous les temps, c'est-à-dire temps scolaires, périscolaires et bien sûr extra-scolaires. Le bilan du précédent projet éducatif 2018-2021 a eu lieu entre janvier et mars 2021, celui-ci a montré l'importance de conforter et d'élargir la mobilisation collective qui s'est tenue dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ainsi que la pertinence des dynamiques de travail et de projets initiés en faveur de la mise en place des accueils de loisirs périscolaires au sein des écoles et ce depuis 2014.

La concertation qui a suivi le bilan a rassemblé près de 5000 acteurs dont 700 enfants et jeunes qui ont pu s'exprimer donc c'était inédit pour un PEdT.

Cette concertation a permis de fédérer l'ensemble des acteurs de l'éducation autour de trois axes forts que je vais vous citer :

- L'éducation à la transition écologique intégrant bien sûr la question alimentaire.
- Le lien des enfants avec la nature et le vivant ou encore l'encouragement des pratiques eco responsables.
- L'éducation à la citoyenneté à l'engagement et émancipatrice intégrant les pratiques artistiques, culturelles et sportives comme levier d'émancipation, les actions permettant de lutter contre toutes les discriminations ou encore accompagner les enfants dans l'exercice de leur citoyenneté et une éducation co-construite plus juste,

plus solidaire et plus inclusive visant à favoriser le bien-être des enfants à agir contre les inégalités et à faire vivre l'alliance éducative que je citais plus tôt.

Le nouveau Pedt s'attache donc à mettre en place de nouveaux modes de gouvernance permettant d'être au plus proche des territoires et on peut s'en féliciter ici en conseil d'arrondissement, pour être au plus proche de nos besoins et de nos idées à tous ici et ce à travers des collectifs éducatifs locaux.

Ceux-ci forment les noyaux des dynamiques éducatives sur les territoires, ces collectifs se situeront soit à l'échelle d'un quartier ou d'un bassin de vie et pour en avoir parlé dernièrement avec la coordinatrice de territoire je pense qu'on sera aussi en lien avec les Conseils de quartiers, ça me semble important. Ces collectifs viendront nourrir le système éducatif Lyonnais se réunissant au niveau central.

Pour le 4^{ème} je voudrais quand-même citer les trois associations phares qui interviennent sur le temps périscolaire et extrascolaire à savoir « La MEJ », les centres sociaux et la « Ka'fête ô mômes », et qui s'engagent déjà dans cette co-construction, on peut s'en féliciter. Nous étions d'ailleurs hier soir avec Mr Mecklenburg réunis pour une soirée débat passionnante, animé et éclairée par les propos d'Anne-Louise Nesme que je vous invite à écouter, à découvrir, qui est sociologue et qui intervient sur les questions du lien des enfants à la nature.

Ces associations ont également créées une plateforme « animaterre » pour permettre d'organiser les activités pédagogiques en commun avec la ferme de la Croix-Rousse. C'est aussi un espace qui se veut d'échanges et de formations pour tous les professionnels qui travaillent dans ces associations. Il est vrai que le tissu associatif très dense et très actif sur la Croix-Rousse est une véritable opportunité pour notre territoire et nos enfants.

A nous tous de les mettre en dialogue pour que nos rêves et ceux de nos enfants se concrétisent sur notre arrondissement.

Par ailleurs, pour cette deuxième partie de la délibération, comme vous le savez la semaine des élèves des écoles est organisée sur quatre jours depuis la rentrée scolaire de septembre 2018. Ces années ont permis de prouver que les réformes des organisations du temps scolaire successives sont utiles et ont montré l'importance du temps périscolaire qui contribue à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation et à sa réussite scolaire.

La convention relative au projet éducatif territorial et au plan mercredi a été signée pour la période 2018-2021, elle arrive donc à sa fin. Cette convention établit notamment l'organisation en complémentarité des actions de l'Education Nationale et de la Ville de Lyon, elle fixe également les taux d'encadrement pour les accueils de loisirs.

Dans le contexte de la crise sanitaire et ses impacts et conformément au courrier de l'Inspecteur de l'Académie du 10 novembre 2021, la convention relative au projet éducatif et au plan mercredi est prorogée pour cette année scolaire et pour l'année scolaire suivante.

Je vous invite à voter à présent à cette délibération, merci.

REMI ZINCK :

Sur cette délibération 214 est ce qu'il y a des prises de paroles ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mme Trias pour la délibération 207 s'il vous plaît.

4-21-3271-207 : Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Lancement de l'opération 60022017 "Cimetières - Réseaux d'eau 2021-2026" et affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-1, programme 20012

Bonsoir à tous et à toutes, Monsieur Le Maire, Chers collègues,

La délibération 207 s'inscrit dans la continuité des délibérations votées lors du Conseil d'Arrondissement du mois de septembre dernier. Elle concerne le projet de conservation du patrimoine des cimetières de Lyon, dont le cimetière de la Croix-Rousse, qui est inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Lyon. Ces cimetières disposent de réseaux d'eau vieillissants et répondant mal aux besoins d'exploitation.

A titre d'exemple, ils disposent de peu de vannes de coupure ou disposent d'équipements vétustes ne permettant plus d'isoler correctement certaines zones.

Nombre d'équipements sont donc à moderniser en particulier certaines bornes fontaines pour éviter les fuites et le gaspillage d'eau.

Pour donner quelques éléments précis, la dépense moyenne de la totalité des sites est de l'ordre de 20 000 m3 par an pour une dépense moyenne d'environ 60 000 € par an. Ces déperditions d'eau peuvent occasionner d'importantes dépenses supplémentaires jusqu'à plus de 20 000 € par an et sur un seul site.

Au regard de la configuration des réseaux et des contraintes liées aux nécessaires continuités de service, un diagnostic approfondi permettra de prioriser les premiers travaux, il conviendra ensuite de rénover les tronçons les plus vétustes pour les équiper en vannes et sous-comptages de ces réseaux.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a des prises de paroles ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est adopté à l'unanimité.

Parlons de tarifs maintenant.

4-21-3188-216 Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Evolution tarifaire des cimetières de la Ville de Lyon - Direction des Cimetières

Le rapport suivant concerne également les cimetières de la Ville de Lyon.

La loi de finance du 1^{er} janvier 2021 prévoit la suppression de taxes funéraires et donc un manque à gagner c'est-à-dire une perte de recettes de 220 000 euros.

En compensation, le rapporteur général du budget de l'Assemblée Nationale propose de rétablir le manque à gagner des communes par un relèvement des tarifs des concessions funéraires.

Il a donc été étudié des ajustements tarifaires qui répondent aux enjeux suivants :

- D'une part : favoriser une logique d'économie foncière dans un contexte de raréfaction du terrain disponible dans les cimetières lyonnais et de saturation à terme,

en incitant les familles à privilégier des concessions de « courte durée » (c'est-à-dire de 15 à 30 ans).

- D'autre part : privilégier une tarification sociale pour les concessions de « courte durée » (de 15 à 30 ans) en proposant un ajustement tarifaire inférieur à l'inflation de la période 2015-2020.

Concrètement l'évolution tarifaire proposée se traduit de la manière suivante :

- Pour les concessions terre : + 1 % pour les « courtes durées » (15 et 30 ans), + 20 % pour 50 ans et + 85 % pour les occupations perpétuelles ;

- Pour les concessions cinéraires : il est proposé une évolution tarifaire de + 1,5 % pour 15 ans, + 9 % à + 17 % pour 30 ans, selon la qualité des columbariums.

Le produit issu des nouveaux tarifs compenserait un peu plus de la moitié de la perte de recettes induite par la suppression des taxes funéraires.

Je vous propose donc d'approuver la mise en place des nouveaux tarifs de la Direction des cimetières qui seront en application à compter du 1^{er} janvier 2022, je vous remercie.

REMI ZINCK :

Mme Pellet ?

ANNE PELLET:

M. le Maire, vous souhaitez compenser partiellement la disparition de certaines taxes qui ont été supprimées à l'issue du référé de la Cour des Comptes en décembre 2018 et qui pointait un certain nombre de taxes à faible rendement, on pense à taxe sur les farines, les céréales, les huiles végétales et beaucoup d'autres et la taxe funéraire pour ne citer que celles-là.

Donc j'ai vu que tous les arrondissements étaient dernière demeure mais j'avoue ne pas saisir pourquoi les arrondissements ne disposant pas de cimetières sont saisis...c'est un petit point...

Comme nous l'avons dit en commission, quand vous prenez le tarif des concessions, vous opérez une sélection qui se fait par l'argent : plus 19% pour les concessions de +50 ans par exemple et +85% pour les concessions à perpétuité. Pour une concession à perpétuité le prix au m² oscille ainsi entre 6500 € et 8500 € le m², c'est ce qui était compris, tarif quand-même fort cher.

C'est curieux mais il ne me semblait pas que toutes les composantes de votre majorité étaient attachées à ce mode de sélection cher.

Donc nous avons bien entendu la difficulté de gestion concernant les concessions perpétuelles et le manque de places dans les cimetières lyonnais mais n'aurait-il pas été plus honnête de supprimer les concessions perpétuelles à l'instar de ce qui est fait de plus en plus dans d'autres communes ?

REMI ZINCK :

Je vais laisser Mme Trias répondre et je compléterai si besoin.

ELODIE TRIAS :

La suppression des taxes funéraires fait partie de la Loi de finances 2021 et c'était une perte de recettes en fait pour la Ville de Lyon, d'où ces nouveaux tarifs et donc cet ajustement de la grille tarifaire, on s'aligne un petit peu sur les communes voisines en l'occurrence sur la ville de Grenoble, la ville de Lyon est moins chère que la ville de Villeurbanne par exemple.

La logique en fait c'est d'éviter une saturation des cimetières d'où la hausse faible pour les courtes durées et puis cela correspond aussi au développement de la crémation.

Après, si l'ensemble des arrondissements sont saisis, c'est qu'il n'y a que cinq cimetières sur la ville mais que l'ensemble des habitants de la ville peuvent y avoir accès, peuvent être incinérés et enterrés dans ces cimetières.

ANNE PELLET:

Oui, ça j'entends bien que tout le monde est concerné malheureusement mais c'est plutôt que la délibération ne concerne que les arrondissements qui les financent enfin, c'était juste pour ce point-là et sur le prix. Je maintiens quand-même que ça reste une grande augmentation.

REMI ZINCK :

C'est une grosse augmentation pour les durées très longues, la durée la plus courte sans faire erreur je crois que c'est 15 ans et c'est 1%, voilà donc cela concerne en effet la concession perpétuelle, qui en effet augmente de façon importante.

Très peu de gens la prennent, très très très peu, la maintenir c'est quand-même permettre à des familles, on ne va pas rentrer dans les détails mais des gens qui peut-être ont des doutes sur le maintien de leurs tombes dans l'avenir de se dire en fin de leurs vies « je prends cette concession là comme ça je me garantis un espace dans le cimetière jusqu'à l'éternité » et c'est long à la fin mais cela permet cela, donc c'est le fait de la maintenir mais c'est vraiment très peu de gens qui la prennent qui la prenaient déjà donc maintenant cela ne sera pas mieux mais quand même 15 ans c'est 1% donc c'est pas non plus une somme importante.

On accueille aussi les gens du 3^{ème} dans le 4^{ème} effectivement parfois. Merci Mme Pellet.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ? Une voix Anne Pellet vote contre.

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à la majorité.

Merci, on va passer Mme Trias au 217 s'il vous plaît.

4-21-217 Rapporteur : ELODIE TRIAS

Objet : Adoption de l'état spécial de la mairie du 4 arrondissement pour 2022

Le rapport 217 concerne l'adoption de l'état spécial de notre arrondissement pour l'année 2022. Entendez par « état spécial », le budget primitif 2022, issu des règles de calcul de dotations aux arrondissements. Chaque arrondissement bénéficie de la dotation de fonctionnement qui inclue la dotation d'animation locale et de la dotation d'investissement.

Pour le 4^{ème} arrondissement, il est alloué une somme de 523 183 € de crédits grâce aux 2 dotations suivantes :

- La dotation de gestion locale : 482 491 €
- La dotation d'animation locale : 40 692 €

En 2022, les dotations allouées à la mairie du 4^e arrondissement n'évoluent pas. Elles pourront évoluer dans le courant du premier semestre 2022, le temps de calculer

précisément les dotations suite à l'évolution des périmètres liés notamment aux transferts d'équipements.

Concernant la dotation d'investissement du 4^{ème}, des crédits d'investissement sont également alloués aux mairies d'arrondissement à la hauteur de 2 € par habitant.

La croix-rousse compte 36 281 habitants, il est donc alloué une somme de 73 690 € à la mairie du 4^{ème} pour l'année 2022 €.

Ces crédits d'investissements se répartissent en crédits d'équipements d'une part pour 38 690 € et en crédits de travaux pour 35 000 €.

Je vous propose donc Mesdames, Messieurs les élus de voter favorablement l'état spécial de la mairie d'arrondissement pour l'année 2022.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Mr Kimelfeld, allez y je vous en prie.

DAVID KIMELFELD:

M. Le Maire nous nous abstiendrons pour cette délibération. Nous avons déjà évoqué ce sujet je crois il y a quelques semaines en arrière où nous avons dit que nous nous abstenions par déception puisque le Maire de Lyon avait annoncé à grands renforts de communication dans sa campagne que dès son arrivée il allait j'allais dire « *booster les arrondissements* », leur confiant des moyens supplémentaires, cela n'a pas été le cas, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

C'est assez inquiétant ce que vous dites Mme Elodie Trias en disant que les choses peuvent évoluer simplement à l'aune des équipements transférés, ce n'étaient pas les ambitions du Maire de Lyon ce n'est pas simplement, j'espère en tout cas que son intention n'est pas simplement celle-là... Et c'est la moindre des choses que les arrondissements soient couverts s'ils ont plus d'équipements transférés, mais son ambition c'était de donner aux arrondissements des moyens supplémentaires pour des actions nouvelles. Nous attendrons donc ma foi son expression et son action sur ses actions nouvelles, de voir si l'évolution de la dotation d'arrondissement ne colle pas simplement aux transferts des équipements ce qui serait encore une fois la moindre des choses mais avec une ambition renouvelée, je vous remercie

REMI ZINCK :

Merci.

ANNE PELLET:

Pareil...

REMI ZINCK :

Oui, allez-y,

ANNE PELLET:

Dans le même sens, je suis aussi surprise que des promesses qui étaient annoncées dans la campagne finalement ne vous donnent pas plus les moyens que vous méritez aujourd'hui et je le regrette donc, je m'abstiendrai de la même manière.

REMI ZINCK :

Alors peut-être que l'on va vous répondre sur les moyens et les promesses comme vous dites, vous parlez du budget citoyen j'imagine, voilà... Est-ce que Mme Vidal veut faire une réponse ou est-ce que je m'en charge ?

CHLOE VIDAL :

Merci, bonsoir à toutes et à tous, oui effectivement des ambitions nouvelles qui doivent aussi entraîner des moyens nouveaux qui sont en train de se mettre en place et je crois que M. Le Maire évoquait la mise en œuvre du budget participatif qui sera lancé en mars 2022 donc très prochainement et qui nécessite effectivement d'outiller les mairies d'arrondissements d'avantage pour en faciliter la mise en œuvre et pour ce faire déjà des moyens humains sont déployés à l'échelle des arrondissements.

La mairie du 4^{ème} bénéficiera bientôt d'un nouveau collaborateur de cabinet, je pense que cela c'est à souligner. Il y a d'autres moyens qui seront aussi affectés : des services civiques, des stagiaires aussi, on est en train doucement en fait d'équiper effectivement les mairies d'arrondissements avec l'idée que les mairies d'arrondissement ont un rôle essentiel à jouer justement dans le déploiement de ces dispositifs qui ont pour objectif de faire vivre la démocratie de proximité.

C'est juste un exemple parmi d'autres mais effectivement je pense qu'on peut le souligner.

REMI ZINCK :

Merci Mme Vidal.

DAVID KIMELFELD:

M. Le Maire ?

REMI ZINCK :

Oui, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD:

Si vous me le permettez, bien évidemment Mme Vidal en aucune façon on remet en question la volonté d'un budget participatif qui est autre chose que nous soutiendrons d'ailleurs avec beaucoup de volonté mais c'est deux choses différentes. Le budget participatif livré aux citoyens, M. Le Maire l'a dit toute à l'heure, il a dit « ici on est dans une assemblée où on discute avec les élus, on ne discute pas avec les citoyens », et bien de la même façon dans une mairie d'arrondissement, il y a des actions de la mairie d'arrondissement qui sont décidées par la mairie d'arrondissement et là, vous avez toute légitimité pour demander des moyens supplémentaires, vous faites beaucoup de choses, et puis il y a le budget participatif.

Je l'indiquais lors d'une dernière séance, il risque d'y avoir un déséquilibre entre un budget participatif citoyen tout à fait honorable et tout à fait souhaité, et un budget d'une mairie d'arrondissement qui se réduirait à peau de chagrin et qui limiterait l'action des élus, qui ne sont pas que des actions uniquement en lien étroit avec les citoyens, c'est ça que je veux simplement dire.

J'attire simplement l'attention et sans aucune polémique parce qu'on a vécu les mêmes difficultés donc on les connaît un tout petit peu : quand vous prenez un établissement supplémentaire en charge, à l'instant T on vous donne un certain nombre d'euros et puis vous le savez, cela coûte plus cher l'année d'après, l'année d'après encore plus cher, et les choses ne sont pas bien négociées bien souvent. J'attire souvent votre attention pour ne pas

déshabiller la mairie d'arrondissement qui a besoin des moyens pour vivre, tout simplement.
Merci beaucoup.

REMI ZINCK :

Merci de votre intervention, s'il n'y a plus de prise de parole ? Allez-y Mme Vidal.

CHLOE VIDAL:

Juste pour souligner quand-même cette ambition qui est intacte effectivement d'appliquer véritablement la loi PML que vous évoquiez toute à l'heure qui, comme vous le disiez jusqu'à présent n'était pas véritablement appliquée en tout cas pas complètement, je pense que tout le monde pouvait ici le déplorer.

Le Maire a quand même transformé les pratiques aussi dans le sens d'une meilleure écoute des mairies d'arrondissements pour essayer de vraiment recueillir les attentes, les besoins des mairies d'arrondissements à travers la Conférence des Maires d'arrondissements qui est aussi un temps privilégié précisément pour faire remonter les besoins, les attentes. Je pense qu'on ne fait pas de révolution effectivement, je pense qu'il faut voir que les pratiques se réforment progressivement et que les moyens seront harmonisés aussi dans le sens d'une équité territoriale entre les différentes mairies d'arrondissement.

Les discussions sont en cours pour donner plus de moyens aussi, et là je parle à la fois de moyens humains et financiers, aux différents arrondissements pour mettre en œuvre l'ensemble des projets des dispositifs prévus dans le courant du mandat.

REMI ZINCK :

Merci Mme Vidal, s'il n'y a plus de prise de paroles, je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? David Kimelfeld, Sylvie Palomino et Anne Pellet s'abstiennent

Donc il est adopté à la majorité.

Je passe la parole à Mme Guitard pour la délibération 209 s'il vous plaît Mme.

4-21-3262-209 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Fixation des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution de travaux

Bonsoir Mr. Le Maire, Bonsoir à toutes et à tous,

Cette délibération concerne, comme celle présentée par Matthieu ARRONDEAU, la redevance payée pour l'occupation du domaine public, cette fois en lien avec des travaux sur le domaine privé, qu'il s'agisse de construction de bâtiment ou de rénovation, en gros qu'il s'agisse de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable de Travaux. Ce permis de

stationner délivré par le Maire l'est à titre temporaire et révocable et contre redevance dont nous vous proposons de modifier les montants au 1^{er} janvier 2022.

Pour mémoire, ceux-ci n'ont pas été revus depuis 2020, année où aucune redevance n'avait été exigée pour la période allant du 1^{er} mars au 31 août, afin de soutenir les entreprises du BTP qui étaient fortement touchées par la crise de la Covid.

La nouvelle grille tarifaire propose une augmentation globale d'environ 2%, (qu'il faut mettre en regard avec les augmentations comprises entre 6 et 10% annuellement qui ont été pratiquées de 2015 à 2020).

En parallèle, elle propose sur une des lignes, une très forte diminution afin d'inciter à la rénovation énergétique et permettre d'avancer plus rapidement sur ce chantier d'urgence, nous proposons une forte diminution du tarif de la redevance pour tous les chantiers liés à la rénovation thermique des bâtiments, redevance qui passera de 20€ à 1,5€ par m² et par mois.

C'est un geste financier très très fort que fait la Municipalité afin de permettre aux bailleurs et aux copropriétés d'avancer plus rapidement sur l'isolation des bâtiments et sur la maîtrise de la dépense de l'énergie, qui sont une priorité dans la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi je vous propose donc d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

REMI ZINCK :

Est-ce qu'il y a une prise de parole ? Mme Pellet, oui je vous en prie.

ANNE PELLET:

Oui, M. le Maire, vous nous proposez une revalorisation des tarifs à travers cette délibération avec un passage à un tarif annuel et à un tarif mensuel aussi, ce qui est moins pénalisant pour les chantiers de courte durée mais pour une année pleine, la hausse est conséquente : 21,5% de plus le 1^{er} mètre linéaire et plus 140% pour la ligne électrique. En commission vendredi 26 novembre, notre groupe est intervenu pour savoir si les autres organisations professionnelles avaient été consultées préalablement. L'adjoint à l'urbanisme, Raphaël Michaud nous a indiqué que non mais qu'elles le seraient d'ici au Conseil Municipal.

M. Le Maire, ce n'est pas comme cela que nous entendons et comprenons la notion de concertation, la concertation c'est d'abord écouter et recueillir l'avis des uns et des autres puis ensuite décider. Quand vous rédiger une délibération qui est présentée en Commission, puis en Conseil d'Arrondissement et qu'ensuite vous la présentez aux acteurs économiques, tout est déjà ficelé.

Nous ne sommes donc pas dans la concertation mais plutôt dans l'information et c'est la raison pour laquelle je voterai contre cette délibération.

Question de méthode, merci.

REMI ZINCK :

Oui, Mme Guitard vous voulez répondre où...

ALINE GUITARD :

Oui, simplement on sait que les collectivités ont besoin de moyens, que ces dernières années leur ont coûté beaucoup de moyens, sous le coup d'un certain nombre de politiques menées par les amis de gens présents dans cette pièce, les vôtres, ceux de M. Kimelfeld, la suppression de la taxe d'habitation n'est pas forcément une très bonne nouvelle pour les

collectivités locales bien que c'était un impôt pas forcément très juste dans son organisation. En tous les cas, les entreprises du BTP ne sont pas dramatiquement atteintes par cette augmentation, je le redis c'est une augmentation qui est bien moindre que celles qui ont été pratiquées de 2015 à 2020.

C'est une augmentation qui est raisonnable après deux années où il n'y en a pas eu et c'est une augmentation qui correspond aussi au fait que cela entraîne une gêne et des dépenses pour la collectivité quand les entreprises occupent l'espace public.

Il me semble que, par moments, effectivement sur l'organisation des finances d'une collectivité parfois on peut informer les entreprises et ne pas les concerter. On ne les a pas concertées quand on a supprimé le paiement pendant les mois où ils avaient besoin de soutien, on leur a annoncé lorsqu'on a, pour des commerces locaux fait des gratuités de redevances terrasses donc, par moment, la collectivité est en droit de prendre des décisions sur ses finances de façon autonome.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard donc s'il n'y a plus de prise de parole je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? J'ai bien compris une voix, Anne Pellet vote contre.

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à la majorité.

Sur le rapport 208 Mme Guitard.

4-21-3265-208 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Participation de la Ville de Lyon à l'expérimentation API (interface de programmation applicative) meublés. Approbation du projet de convention avec l'Etat, la Direction Générale des Entreprises (DGE), le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN) et les plateformes intermédiaires de meublés - Autorisation de signer le contrat de responsabilité conjointe avec la DGE et le contrat de sous-traitance avec le PEReN

Merci M. Le Maire, cette seconde délibération a trait aux « logements utilisés pour la location en meublé de courte durée et meublé de tourisme ». Pour aller au plus simple, nous allons parler « AirBnB » !

Pour ceux qui s'intéressent un peu à la politique du logement, vous savez que la question des meublés de tourisme est un sujet qui intéresse beaucoup les élus communistes à Lyon comme à Paris où Ian Brossat a été le premier adjoint au logement en France à poser la question des problèmes liés à la prolifération des locations AirBnB.

Et pour ceux qui me connaissent, vous savez à quel point toutes les questions liées à spéculation autour de l'accès au logement et du droit à un toit me tiennent à cœur.

Alors « AirBnB » qu'est-ce que c'est ?

Ces locations temporaires étaient initialement présentées comme des outils au service des plus humbles, une sorte de « coach surfing un peu rémunéré » : la location de particulier à particulier permettrait aux uns de pouvoir partir en vacances en se logeant à moindre coût, aux autres d'arrondir un peu les fins de mois en louant de temps à autre sa résidence principale. Et reconnaissons-le, cela existe ... A la marge !

Ce qui nous préoccupe est d'un tout autre ordre. Ce qui nous préoccupe, c'est la professionnalisation de ces locations temporaires, professionnalisation poussée par les plateformes elles-mêmes qui rivalisent de publicité et d'incitation à devenir « hôte » pour

s'enrichir rapidement, allant jusqu'à proposer des formations via Pôle Emploi comme cela s'est vu à Lyon il y a quelques mois.

Qu'est-ce que cela signifie au juste ?

Cela signifie des appartements familiaux achetés par des investisseurs fortunés et découpés en pseudos logements étudiants, jamais habités mais toujours occupés, devenus ainsi infiniment plus rentables pour leur propriétaire mais surtout infiniment moins utiles au vivre-ensemble. Car ce sont des centaines de logements, en particulier en cœur de ville c'est-à-dire en zone extrêmement tendue, qui ne sont plus louables à de vraies familles.

Cela signifie aussi une concurrence déloyale faite à un secteur extrêmement important de notre économie locale : l'hôtellerie. Quand on parle d'hôtellerie, on parle d'un secteur d'emploi encadré par le Code du Travail, avec des normes horaires et de sécurité, le paiement de cotisations sociales. En face, AirBnB, ce sont des petites annonces posées sur les panneaux d'affichage de la Fac, proposant à nos étudiants et étudiantes précaires d'être concierges ou employé.e.s de ménage non déclaré.e.s et payé.e.s au noir.

La Ville de Lyon, dans son combat pour le logement pour tous et toutes, se dote aujourd'hui d'un nouvel outil afin d'encadrer les pratiques des plateformes et de les forcer à respecter la loi qui prévoit :

- d'une part qu'une location temporaire, réellement temporaire ne peut excéder 120 jours par an (ce qui vous en conviendrez est déjà extrêmement généreux car qui peut réellement laisser sa résidence principale en location 3 mois par an).

Et qui prévoit d'autre part :

- que les plateformes doivent déclarer aux mairies le décompte de ces jours.

Car au-delà de ce chiffre de 120 jours, le loueur entre dans une autre catégorie et a des devoirs, notamment de compensation, envers la collectivité.

L'interface à laquelle nous adhérons via cette délibération est un outil précieux pour accéder aux données que les plateformes se gardaient bien de communiquer jusque-là et ainsi pouvoir obtenir compensation ou ramener dans le circuit locatif pérenne certains appartements. C'est un premier pas pour mettre le holà à des pratiques qui pénalisent les lyonnaises et les lyonnais depuis trop longtemps.

Nous sommes conscients que cela ne saurait suffire, tant la dérégulation est avancée, ici comme dans d'autres villes, mais c'est un premier pas de géant et c'est pourquoi je vous invite à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard, est ce qu'il y a une prise de parole ? M. Kimelfeld, je vous en prie.

DAVID KIMELFELD:

M. le Maire, bien évidemment nous voterons pour cette délibération comme nous avons voté pour la délibération précédente, même si quelques fois les interventions d'Aline Guitard me feraient presque voter contre d'un coup mais bon... On a des convictions, elle a ses convictions donc on votera pour.

C'est une délibération très importante puisque cela renforce comme l'a dit Mme Guitard le contrôle, il faut absolument que ce contrôle soit renforcé, cela fait des dégâts considérables et pour notre industrie hôtelière, pour le tourisme mais aussi pour le phénomène que vous avez

déclaré. Je voulais vous demande M. Le Maire puisque la politique nationale s'invite au Conseil d'Arrondissement comme cela s'est fait là sur deux interventions d'Aline Guitard, est ce que cela c'est un cavalier ou pas ? C'est une vraie question, je vous remercie.

REMI ZINCK :

Ce n'est pas un cavalier puisque c'est en rapport avec la délibération.

DAVID KIMELFELD:

Merci M. Le Maire, je voulais juste préciser les choses comme j'avais du mal.

REMI ZINCK :

Mais bien entendu, tout ce qui est cavalerie on s'y connaît...Alors, Mme Pellet.

ANNE PELLET:

Oui je vois, je voulais dire que c'est très clair de la part d'Aline Guitard, que je trouvais tout à fait intéressant cette démarche parce que nous sommes bien évidemment tous saturés de ces pratiques qui vont très très loin, beaucoup plus loin qu'on ne l'imagine et je suis contente que cet outil soit en place et j'attends même des résultats et un suivi si possible.

REMI ZINCK :

Merci, s'il n'y a plus de prise de parole je vais mettre ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

Maintenant le rapport 210 Mme Guitard.

4-21-3261-210 : Rapporteur : ALINE GUITARD

Objet : Approbation d'une convention "Pack ADS DEMAT" avec la Métropole de Lyon pour la gestion de certains équipements ou services relatifs à l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme

A présent, c'est la mise à jour de la convention liant la Ville de Lyon à la Métropole depuis 2015 pour l'usage mutualisé, avec le reste des communes de la collectivité, d'un pack de logiciels, dont Cart@DS, logiciels qui sont liés à l'instruction et à la gestion des dossiers d'urbanisme.

La nouvelle version va permettre une simplification de la gestion pour les services d'un certain nombre de dossiers, dont ceux liés au ravalement obligatoire des façades. Elle permet également d'avancer sur la dématérialisation des dossiers d'urbanisme, PC ou DP, qui génèrent aujourd'hui beaucoup de papiers, chaque dossier nécessitant un grand nombre d'informations à fournir en de nombreux exemplaires.

Ce Pack ADS est donc un outil permettant une bonne communication entre les villes et la Métropole, donnant une vision globale des constructions à venir à l'échelle de tout le territoire. Mais la dématérialisation, dans ce domaine aussi, ne va pas forcément de soi pour tous.

Si les promoteurs et les bailleurs qui déposent des PC sont forcément à l'aise avec les outils informatiques, il n'en va pas forcément de même avec tous les habitants et habitantes qui souhaitent isoler ou ravalement leur façade ou changer leurs huisseries. Il nous faudra collectivement rester vigilants afin d'éviter que la dématérialisation totale des dossiers ne les décourage ou n'entraîne une surcharge de travail pour les agents qui devraient accompagner davantage des usagers dans la constitution de leurs dossiers.

Cette alerte mise à part, je vous invite évidemment à approuver cette délibération.

REMI ZINCK :

Merci Mme Guitard, est ce qu'il y a une prise de paroles sur ce sujet ?

Je le mets aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à Mr Mecklenburg pour la délibération 215 s'il vous plaît.

4-21-3193-215 : Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Objet : Approbation et autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon

M. le maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je vous présente cette délibération n°215 qui a pour objet l'approbation et l'autorisation de signature des conventions et des contrats de sous-location d'occupation 2022/2025 de la Ville de Lyon au profit des Centres sociaux, des Maisons des Jeunes et de la Culture et des Maisons de l'Enfance de Lyon.

Il s'agit en ce qui concerne le 4^{ème} arrondissement de poursuivre une mise à disposition à titre gratuit des locaux du 9 rue Dumont d'Urville et 22 rue de Chariot d'or pour une valeur de 32 989 € et du 18 et 22 rue Pernon ainsi que du 9 rue Dagon pour une valeur de 7327€.

L'occasion bien-sûr de rappeler combien, en plus de ses activités d'animation quotidienne, la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse manifeste un dynamisme inédit en s'impliquant très activement au côté de nombreux nouveaux projets : Laura en a parlé tout à l'heure mais, par exemple, le nouveau projet du pôle Animaterre autour de la Ferme Pédagogique de la Croix Rousse, dans la construction du projet de tiers lieux dédiés à la jeunesse derrière le théâtre de la Croix Rousse, et enfin au côté de la commission nature en ville du Conseil de quartier Est pour la création des jardins de rue dans la rue Dumont d'Urville.

Ainsi, au titre des objectifs d'intérêts généraux de l'activité de cette association à bien des égards exemplaire, je vous propose de donner un avis favorable à la mise à disposition à titre gratuit des équipements qu'elle occupe.

Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Est ce qu'il y a une prise de paroles sur ce sujet ?

Je mets ce rapport aux voix :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc il est adopté à l'unanimité.

Je continue parce que c'est moi qui présente la 218.

4-21-218 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement auprès de la commission locale de L'UNESCO

Lors de la séance du 20 octobre 2021, le Conseil d'Arrondissement a émis un avis favorable à la création d'une commission locale UNESCO. Les représentants du Conseil Municipal ont été désignés à cette occasion. Notre Assemblée doit à son tour désigner 2 représentants. Ils seront suppléants au sein de cette commission.

Je vous propose les candidatures de :

- Aline GUITARD,
- Mathieu ARRONDEAU

Pour représenter le conseil du 4^{ème} arrondissement à la Commission locale Unesco.

Est-ce qu'il y a une prise de parole ?
Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Le rapport est adopté à l'unanimité

Je vous remercie.

4-21-219 : Rapporteur : REMI ZINCK

Objet : Question du 4^{ème} arrondissement au maire de Lyon

Pour les gens qu'il y a dans la salle, c'est la question que posent successivement les arrondissements au Maire de Lyon lors du Conseil Municipal.

Question du 4^{ème} arrondissement au maire de Lyon, qui sera posée lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2021: « Comment reconnaître aux droits culturels leur vocation à dépasser le seul champ des politiques culturelles et de quels outils se dote notre municipalité pour passer d'une culture « pour tous » à une culture « avec tous » ; afin de permettre à chaque individu, à travers la culture, de s'interroger sur le sens de l'intérêt général et redonner à chacun.e la conscience qu'il n'y a qu'ensemble que nous pouvons faire société. »

Il y a une proposition d'amendement de David Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD :

Oui M. Le Maire, peut-être avant, mais vraiment très rapidement, puisque vous n'avez pas souhaité faire une interruption de séance, vous évoquez des mentors, vous auriez pu peut-être vous inspirer tout simplement de quelques Maires qui vous ont précédés, même pas dans cet arrondissement d'ailleurs mais dans le 1^{er} arrondissement où Gilles Buna, Europe Ecologie les Verts, faisait régulièrement des interruptions de séance pour passer la parole aux citoyens ainsi que Nathalie Perrin Gilbert, voilà... Cela s'est fait aussi, c'est dommage. Peut-être que cela se fera prochainement.

Sur cette question peut-être faut-il être un auditeur des matins de France Culture de Guillaume Erner pour comprendre toute la profondeur de la question mais pour autant je la retiens comme intéressante et je voulais tout simplement proposer un amendement en tout cas un complément et si vous en êtes d'accord, le proposer au vote de cette assemblée.

Vous avez indiqué la totalité de la question, nous nous proposons de rajouter, pour marquer cette ambition d'une « culture pour tous et avec tous », nous vous remercions d'exiger du

Président de la Métropole de renoncer à son projet de transformer la plus grande friche culturelle de la Ville de Lyon Fagor-Brandt en un entrepôt d'entretien des tramways et de mettre la transformation de ce lieu à la concertation des lyonnaises et des lyonnais.

Cela paraissait être assez intéressant puisque vous avez une intention qui est extrêmement louable, extrêmement précise, je regarde M. Mecklenburg puisque je me doute bien qu'il a inspiré cette question autour de la culture, mais pour l'illustrer de manière extrêmement concrète, je crois que ce projet qui est posé aujourd'hui et bien avancé malheureusement, de transformer finalement la seule friche culturelle de cette importance sur la Ville de Lyon, dans un arrondissement qui a besoin d'autre chose qu'un entrepôt de tramways pour les habitants, me paraît être un très bon signe que le Maire de Lyon pourra envoyer et de le mettre à la concertation des habitants et habitantes.

L'urbanisme transitoire puisque c'était le cas sur Fagor-Brandt c'est d'abord et avant tout bien évidemment comme l'a dit le Maire de Lyon « un urbanisme dans le temps » mais pour évoluer dans cet urbanisme transitoire, derrière, il faut en tirer des leçons et je ne crois pas, je suis même sûr d'ailleurs qu'aucune concertation, aucune discussion n'a eu lieu pour donner comme résultat que, finalement, cette friche culturelle Fagor-Brandt est bien le meilleur usage que nous pourrions en faire pour les habitants de Gerland, pour la Ville de Lyon, pour les équipes culturelles émergentes, pour éventuellement puisque vous êtes, comment dire, sans doute attentionné à cela, à une véritable régie publique de l'événementiel.

Comment est-ce qu'on accompagne des festivals émergents sur cette Métropole et sur cette Ville ?

C'est une chance considérable qui ne se représentera pas deux fois dans notre Métropole, encore moins dans la Ville de Lyon et je trouve dommage que, de but en blanc, on la transforme en un entrepôt pour tramways même si c'est absolument nécessaire de trouver un entrepôt pour entretenir les tramways.

Il y a d'autres lieux possibles et donc je pense qu'en complément ce serait un appel assez intéressant. Je pense que le Maire de Lyon a besoin du soutien de ses Maires d'arrondissements pour convaincre le Président de la Métropole de Lyon. Il n'est pas encore trop tard pour revenir sur une décision qui marquera malheureusement non pas le mandat du Président de la Métropole qui est bien loin de cela mais qui marquera de manière...avec une mauvaise trace, le Maire de Lyon, qui n'en a pas la responsabilité malgré tout. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Alors M. Kimelfeld, je l'ai rappelé en début de séance, vous êtes un fin connaisseur de l'institution puisque vous la pratiquez depuis de nombreuses années et si vous aviez étudié le règlement intérieur, je ne doute pas que vous l'ayez fait, les motions doivent arriver environ trois jours je crois avant le Conseil, parce que c'est dommage sur la forme que vous nous soumettiez cette proposition maintenant parce que moi je ne suis pas un dogmatique...Ce n'est pas parce que votre motion vient d'un autre groupe politique que le mien que je la rejeterai immédiatement.

Simplement, quand elle arrive maintenant, elle est intéressante mais on n'a pas le temps de l'étudier. Le problème c'est qu'il faut qu'on ait le temps de l'étudier individuellement peut-être et la partager collectivement parce que comme vous l'avez dit « parmi nous il y a des gens qui sont plus spécialistes de la culture que d'autres ». Nous avons chacun nos spécialités si je puis dire et donc c'est un moment où il faut l'étudier, elle arrive comme cela, moi j'accepte...J'accepte parce je ne veux pas faire du règlementarisme au sein de ce conseil d'arrondissement...

Voyez comme j'ai parfois la souplesse nécessaire à l'expression de la démocratie notamment celle des élus, mais là évidemment elle arrive au dernier moment et on n'a pas le temps de l'étudier donc pour moi il y a deux aspects sur le fond : soit votre motion elle arrive en catastrophe parce que vous n'êtes pas forcément en lien avec les acteurs culturels de terrain et donc vous l'improvisiez au dernier moment, elle est politique dans ce cas-là, soit au contraire

vous avez fait tout un travail en amont avec ces acteurs et c'est dommage qu'elle ne nous arrive pas plus tôt parce qu'en effet elle aurait pu nous profiter.

Donc dans les deux cas on se retrouve avec une situation où on n'a pas le temps de l'étudier et finalement, quoiqu'on en pense, on se retrouve en situation de ne pas pouvoir la voter parce que voilà...Bon, c'est comme ça et vous le savez c'est dommage...C'est dommage.

Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole ?

DAVID KIMELFELD :

M. Le Maire... Toutes mes excuses alors, je vous avoue que le règlement intérieur je ne l'avais pas en tête... Je pense qu'un Maire d'arrondissement doit passer plus de temps auprès de ces concitoyens dehors plutôt que de lire et de relire le règlement intérieur de...

REMI ZINCK :

Je vous rassure je ne cumule pas les fonctions, je suis plus sur le terrain que vous ne l'avez été...

DAVID KIMELFELD :

J'ai passé plus de temps mais bien évidemment, je vous en donne acte et là-dessus je pense que les Croix-Roussiens et les Croix-Roussiennes le remarquent au quotidien et il n'y a aucun problème là-dessus. Simplement vous m'en excuserez, effectivement le délai n'est pas bon et donc cette question et ce complément n'est pas recevable. Je n'ai pas attendu aujourd'hui pour mobiliser sur cette friche puisque quand j'étais Président de la Métropole, j'ai pris la décision de faire une friche culturelle et je me suis exprimé depuis le début, depuis que le Président de la Métropole a souhaité le transformer sans aucune concertation d'ailleurs avec les citoyens, on ne lui en demandait pas tant, on lui demandait de concerter d'emblée le Maire de Lyon, son adjointe à la culture Nathalie Perrin Gilbert et son maire d'arrondissement... RIEN n'a été fait et donc à partir de là on souhaite effectivement que les gens se mobilisent mais ce n'est pas pour vous mettre dans une difficulté aucune, c'est simplement que je trouvais que ce vœu était tout à fait adapté à cette demande qui me paraît légitime et qui me paraît une demande pour avancer sur ses sujets-là et en particulier Gerland, un quartier que vous connaissez bien aussi, qui a bien besoin de cela, plus qu'un entrepôt pour tramways tout simplement. Merci beaucoup.

REMI ZINCK :

C'est bien noté, d'ailleurs ce vœu concerne principalement le 7^{ème} arrondissement en premier chef.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Mme Guitard.

ALINE GUITARD :

Je veux juste faire une petite remarque sans rentrer d'avantage dans la polémique mais le 7^{ème} arrondissement et notamment l'adjoint à l'urbanisme qui porte ce dossier avec la Métropole et qui le soutient, Boris Miachon Debard a travaillé, parce que c'est aussi notre esprit, « la Ville du quart d'heure », la Ville qui n'est pas qu'un endroit où on dort et où on consomme mais aussi un endroit où on travaille.

Il fait un gros travail sur le 7^{ème} arrondissement avec la Mairie du 7^{ème} et en lien avec Fanny Dubot sur : réindustrialiser le 7^{ème} et vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu de travail sur le 7^{ème} arrondissement, cela ce n'est pas vrai... Aujourd'hui il y a 50 emplois, de l'espace pour en implanter d'autres dans un territoire ou avant il y avait de l'emploi et maintenant il n'y en a plus. La friche... Il est peut-être à réfléchir sur d'autres lieux. Et après, vous ne pouvez pas dire que la Mairie de Lyon n'a pas travaillé sur les questions de la culture dès le début du mandat puisque ce sont les premières décisions qui ont été prises donc vous ne pouvez pas faire comme s'il n'y avait pas d'implications sur le sujet et en tous les cas, dans le 7^{ème} il y a eu un travail mené et il y a une volonté du 7^{ème} arrondissement de réimplanter de l'emploi à cet endroit-là.

DAVID KIMELFELD :

Excusez-moi M. Le Maire si je puis me permettre... Mme Guitard je n'ai jamais dit que rien n'a été fait en matière de culture sur la Ville de Lyon depuis l'arrivée de Grégory Doucet. Au contraire d'ailleurs j'ai fait ici une déclaration pour rendre hommage au travail qu'a fait Nathalie Perrin Gilbert depuis le début du mandat donc c'est le contraire, j'ai dit « cette adjointe à la culture s'est mobilisée de manière extrêmement importante pour soutenir pendant la crise du Covid les structures culturelles » donc je ne suis pas en train de polémiquer là-dessus. Je dis simplement que sur un sujet comme celui-là et je le dis sans polémiquer et il y en aura d'autres sans doute donc moi j'attire votre attention sur le fait que sur un sujet aussi structurant qu'une friche aussi importante, comme vous l'avez dit d'ailleurs où il y avait de nombreux emplois, où nous nous sommes cassé les dents plusieurs fois pour les emplois, parce qu'avant d'en faire une friche culturelle, nous nous sommes mobilisés avec certains et certaines pour essayer d'y retrouver de l'activité industrielle sans succès et nous le regrettons.

Mais quand on a un objet aussi important que celui-là en main, et qu'on est Président de la Métropole de Lyon, un objet dont on peut raisonnablement penser qu'on peut l'utiliser sur de nombreuses utilisations à l'issue de l'urbanisme transitoire. Encore une fois l'urbanisme transitoire que vous avez soutenu dans vos campagnes, que j'ai soutenu, l'urbanisme transitoire, c'est un moment donné où l'on dit qu'après les usages qu'on a mis en place, on étudie les usages à venir avec les parties prenantes, avec les acteurs culturels pas simplement d'ailleurs M. Zinck les acteurs qui sont en place aujourd'hui que j'ai rencontré rassurez-vous, mais avec d'autres acteurs culturels, avec les habitants de Gerland. Vous le savez, des actions importantes se sont mis en places, des médiations culturelles mais pourquoi je parle de cela suite à la question qui va être posée à Grégory Doucet, au Maire de Lyon, pardon?

C'est parce que derrière, la culture avec tous à Gerland, avec la friche culturelle, c'était concrètement la culture avec les habitants autour de Gerland. Le nombre d'actions, Mme Borron, vous pouvez toujours bouger la tête dans un sens comme dans un autre... Mais si c'est pour réfléchir alors ça va !

Je vous ai fait un procès d'intention vous m'en excuserez !

Mais s'il y a des actions qui sont mises en place de médiations culturelles pendant la biennale d'art contemporain, pendant le « food truck festival » avec le collège qui est un des collèges les plus complexes de cette Métropole, vous le savez, un collège compliqué. S'il y a des actions de médiations culturelles, il s'est passé des choses extrêmement concrètes, extrêmement riches, il est dommage, voilà c'est tout, il est dommage que du jour au lendemain sans discussion, sans concertation, sans réflexion, on puisse en faire un entrepôt pour tramways. Alors, certes, avec 50 emplois, quand on fera le ratio des 50 emplois, 50 emplois c'est moins d'emplois sur ce site alors qu'aujourd'hui la permanence d'art contemporain et l'ensemble des structures culturelles qui sont sur place qui sont au nombre de 80, donc il n'y a pas une augmentation du nombre d'emplois pour demain avec l'entrepôt pour tramways.

Moi je ne polémique pas là-dessus, je dis simplement, parce que c'est un dossier que j'ai beaucoup porté ... S'il y a un dossier, Mme Guitard, sur lequel je n'avais pas de souci dans la continuité, par une autre majorité en tout cas vous m'en excuserez Mme Pellet, j'ai quelques

doutes sur ce que vous pouviez porter, mais en tout cas si je n'avais pas de doutes sur un dossier, c'était sur celui-là. Je l'ai dit d'ailleurs « je suis tombé de ma chaise », j'ai cru que c'était une mauvaise information !

J'étais persuadé que cette équipe, avec Grégory Doucet à sa tête, qui avait un discours très fort sur l'urbanisme transitoire, sur les tiers-lieux, sur un certain nombre de choses, ne s'attaquerait pas, en tout cas, refuserait que le Président de la Métropole s'attaque à un joyau pareil, sans aucune autre forme de procès, et ce n'est pas moi qui le dit que la Ville n'a pas été concertée, c'est Nathalie Perrin Gilbert qui le dit dans une interview dans le Petit Bulletin donc moi je n'invente rien ! Je lis et puis je retranscris ce qui a été dit.

Et donc je trouve ça dommage et je pense qu'il n'est pas trop tard encore parce que les décisions ne sont pas encore totalement actées, le foncier n'a pas été vendu par la Métropole au SYTRAL, il est encore nécessaire de se mobiliser et moi je le dis de manière très simple, ce n'est pas pour faire un procès politique, c'est parce que je pense qu'il est important que ce lieu reste dans les mains de l'urbanisme transitoire pour réfléchir ensemble. Je pense qu'il n'y aurait pas de la part du Président de la Métropole de Lyon de difficultés à considérer qu'on s'est trompé, on a le droit de se tromper, on a le droit de revenir en arrière y compris quand, dans sa propre majorité, on a des arguments forts, et les arguments forts pour faire reculer le Président de la Métropole sur ce sujet-là, vous les avez en mains, la Maire du 7^{ème} les a en mains.

REMI ZINCK :

Je crois qu'on a compris ce que M. Kimelfeld...oui

DAVID KIMELFELD :

Je ne vais pas vous rappeler ce que la Maire du 7^{ème} avait comme projets sur ce lieu, je ne vais pas vous repasser les documents de campagnes où elle expliquait de manière tout à fait juste...

REMI ZINCK :

Merci, vous allez conclure s'il vous plaît !

DAVID KIMELFELD :

Excusez-moi, parce que je me suis emporté ...

REMI ZINCK :

Oui oui vous vous êtes emporté ! Mais j'entends bien votre passion, hélas, on n'est pas à l'Hôtel de la Métropole ni à la Mairie de Lyon donc...Voilà !

Mme Pellet ?

ANNE PELLET:

Cela sera très court parce que j'entends bien l'enthousiasme et la tristesse de David Kimelfeld et je voulais dire que contrairement à ce qu'il pense et comment il catalogue encore les gens, évidemment que j'étais pour ce dossier que je trouvais fort intéressant. J'ai eu le plaisir de le visiter en tant que Conseillère Régionale puisque nous l'avons largement

financé à l'époque et que je n'attendais pas cela de votre majorité, c'est juste ce que j'avais envie d'ajouter.

Et puis surtout insister sur la Méthode, mais ce n'est pas de votre fait puisque la méthode vient de la Métropole et que la concertation visiblement n'est pas non plus au rendez-vous.

REMI ZINCK :

Merci, alors il va falloir faire un vote en deux parties c'est-à-dire qu'on va devoir voter l'amendement proposé par David Kimelfeld et ensuite on votera la question.

L'amendement proposé par David Kimelefeld :

Qui est pour ? J'espère oui quand-même donc 3 : Anne Pellet, Sylvie Palomino et David Kimelfeld.

Qui s'abstient ? Donc 3 : Nadège Borron, Alexandre Chevalier, Loic Rigaud.

Qui est contre ?

Attendez, je recommence pardon, j'ai ma fiche de lecture qui n'a pas été mise dans le bon sens !

On va recommencer dans le bon sens alors c'est :

Qui est contre l'amendement ? Rémi Zinck, Aline Guitard, Matthieu Arrondeau, Elodie Trias, Laura Arnod, Yannick Papaix, Samuel Mecklenburg, Chloé Vidal votent contre.

Qui s'abstient ? Nadège Borron, Alexandre Chevalier, Loic Rigaud s'abstiennent.

Qui est pour ? Anne Pellet, Sylvie Palomino et David Kimelfeld votent pour.

Est-ce qu'on a le compte ? Je n'ai pas compté... Oui ? Donc l'amendement est rejeté.

Je passe à la question maintenant :

Qui est contre la question ?

Qui s'abstient ? David Kimelfeld, Sylvie Palomino et Anne Pellet s'abstiennent.

Pourquoi vous regardez M. Kimelfeld ? Pour voir s'il a levé la main, Mme Pellet ?

Je vous ai vu, vous savez je vois tout !

Donc il est adopté à la majorité.

On va passer aux questions diverses, il y avait une question posée au départ par M. Kimelfeld et ou Mme Palomino sur les aménagements impactant la mobilité et notamment la fameuse rue Jérôme Dulaar. Vous aviez demandé la parole et on vous la donne.

SYLVIE PALOMINO :

Merci M. le Maire, effectivement ma question sera en deux parties :

-La mobilité de la rue Jérôme Dulaar.

Et la deuxième partie :

-Les illuminations.

Pour la première partie, nous regrettons vivement bien-sûr l'expérimentation qui précède la concertation contradictoire avec les riverains sur cette rue Jérôme Dulaar, nous regrettons aussi effectivement que vous n'ayez pas accepté la prise de parole des habitants ici présents.

Vous avez parlé des études qui ont été faites précédemment, bien évidemment il y a des tas d'études qui ont été faites précédemment sur un certain nombre d'aménagements sur le 4^{ème} arrondissement et effectivement nous avons d'autres phases précédemment et nous regrettons là encore les méthodes. Nous sommes inquiets, cette méthode présage que d'autres projets de voiries ne seront pas concertés avec les personnes les plus concernées : les riverains alors que cela impacte leur quotidien.

Je pense par exemple au projet de la rue du Mail, il y a eu une annonce dans la presse, rue Philippe de la Salle, rue Jacquard etc... Les mobilités sur l'ensemble du 4^{ème} sont piétonnes, à vélos, trottinettes, scooters, motos, voitures, transporteurs etc...et sont compliquées pour tous.

Nous le vivons déjà avec les aménagements des voiries pour accéder sur le plateau de la Croix-Rousse, sujet déjà évoqué plusieurs fois dans ce conseil.

Contrairement aux annonces, les piétons restent sacrifiés, les expériences actuelles montrent que voitures et transporteurs sont eux largement contenus et laissent la part belle aux deux roues, motorisées ou non, encore moins respectueux des zones dites « piétonnes », souvent non clairement indiquées, difficile d'être dans une philosophie de Zone de rencontre, quand finalement on oppose les modes de mobilités et que tout paraît permis pour certains.

Pour compléter, sur les conséquences et sur les choix qui sont faits, nous nous permettons de déplorer le manque d'intérêt à rendre plus magiques nos rues à l'approche des fêtes de fin d'année et de n'avoir apporté aucune solution pour les illuminations du cœur de la Croix-Rousse, tout au long de ses places.

D'autant plus que malgré l'augmentation à 60%, la possibilité de financements de la Ville, les associations de commerçants ne le peuvent pas par manque de moyens, peu de recettes des braderies, vides greniers annulés etc...

Donc, assurez cette année un financement des illuminations, M. Arrondeau, élu aux commerces très présent sur le terrain. C'est la déception des commerçants qui sera suivie de la déception des croix-roussiennes et des croix-roussiens et amoureux de la Croix-Rousse en constatant la tristesse des rues et des places sur le mois de décembre.

Ne pas pouvoir éclairer la grande rue emblématique de l'entrée de la Croix-Rousse et de ne pas avoir le relais de la Ville pour l'illumination des espaces publics comme une place, c'est incompréhensible.

Vous comprendrez bien M. Le Maire que la période morose que nous vivons tous mérite un effort des collectivités pour apporter aux familles, aux enfants, un peu de magie de Noël et pas que dans le centre-ville de Lyon, aussi sur le bassin de vie qu'est le 4^{ème} arrondissement. Je vous remercie.

REMI ZINCK :

Alors Mme Palomino vous posez deux questions distinctes, l'une sur la rue Jérôme Dulaar et l'autre sur les illuminations, donc il y aura des réponses en deux temps sur la rue Jérôme Dulaar...

Habitante :(Inaudible une habitante prend la parole).

REMI ZINCK :

Mme je vous demande de ne pas prendre la parole, il n'y a pas de possibilité pour le public de parler s'il vous plaît, je le répète.

Donc ...

Habitante :(Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK :

Une dernière fois Mme s'il vous plaît je vous demande de ne pas prendre la parole, ce n'est pas le lieu...Voilà si c'est le cas, si vous perturbez le conseil Mme... Excusez-moi Mme je le répète, je le répète Mme ce n'est pas le lieu ! Donc je vais devoir suspendre la séance et vous faire évacuer, c'est quand-même dingue d'en arriver à ça quand même !

Habitante :(Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK :

Donc...avant de répondre sur la rue Jérôme Dulaar, je voudrais, Mme Palomino, un moment pour mettre un peu d'humour dans cette discussion si on peut parce qu'il s'agit quand-même de la Jérôme Dulaar et d'une sécurisation, il ne s'agit pas d'autre chose, c'est qu'à un moment...

Habitante :(Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK :

A un moment, vous parlez Mme Palomino de piétons sacrifiés dans notre politique, je me suis demandé si la personne qui avait réalisé votre fiche de lecture était bien au courant de ce qu'il se passait dans le 4^{ème}...

Il n'est justement pas question de « sacrifier » les piétons puisqu'au contraire il est question de garantir la sécurité des piétons, donc je ne sais pas qu'elle est la personne dans votre groupe qui fait les fiches mais il y a un problème ou alors il faut les relire !

Donc, première chose, sur la rue Jérôme Dulaar, je suis désolé ce n'est pas un projet que notre majorité a porté au départ, c'est un projet que votre majorité a soutenu et a initié. C'est clair, il n'est pas question maintenant de jouer « *les chevaliers blancs* » en disant c'est pas du tout ça, c'était ça !

Vous avez mis cette rue, et je l'approuve totalement cette mesure, attention je ne la conteste pas, je l'approuve, c'est une rue qui est très étroite qui relie un jardin public assez important, assez fréquenté, le parc Popy à une autre zone où il y a une école assez importante au cœur Croix-Rousse. La rue est étroite, les trottoirs sont très étroits, ce n'est même pas des trottoirs car ils n'ont pas la taille officielle d'un trottoir, on ne peut pas mettre de vrai trottoirs sinon il n'y aurait plus de rue... Donc, il y a une mesure que vous avez initiée de la mettre en zone de rencontre, je partage totalement cette approche il n'y a aucun problème là-dessus, voilà on ne va pas refaire l'histoire.

La question est que maintenant la Métropole a fait des mesures et les mesures montrent que la zone de rencontre, où la circulation doit être absolument apaisée, et ce n'est pas le cas... Elle est largement supérieure. Donc Mme Trias va vous répondre, elle a déjà répondu, elle s'est déplacée, elle a rencontré les habitants donc quand on me dit qu'il n'y a pas de dialogue... Mme Trias va vous répondre Mme Palomino sur cette question et sur ce projet que vous avez initié, que nous sommes en train de faire avancer à travers une expérimentation.

Habitante : (Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK :

Excusez-moi Mme on va devoir suspendre la séance pour fermer la salle si vous continuez à prendre la parole !

C'est un conseil d'arrondissement ce n'est pas une assemblée populaire !

ELODIE TRIAS :

Mme Palomino, je vais vous répondre puisqu'effectivement ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en place d'une zone de rencontre et notre priorité c'est avant tout que tout le monde puisse marcher. La marchabilité est une priorité pour le mandat, vers les arrêts de bus, les écoles, les commerces, les parcs, dans de bonnes conditions de confort et de sécurité.

La rue Jérôme Dulaar est une rue sans trottoir, il n'y a pas de trottoir réglementaire, le transit automobile n'y est donc évidemment pas compatible avec la sécurité des piétons qui doivent forcément marcher sur la chaussée.

Nous souhaitons donc expérimenter, je le redis, je tiens à le souligner il s'agit d'une expérimentation, en ne gardant que les véhicules automobiles de desserte de la rue pour que tous les habitants puissent marcher dans leur quartier en toute sécurité. Nous avons donc écouté les interrogations des riverains et leurs inquiétudes sur le fonctionnement de cette expérimentation.

Je tiens à redire que nous avons travaillé avec les services de la Métropole sur une solution qui puisse répondre à ses objectifs à la fois de sécurisation, des cheminements piétons et

aussi à la desserte des riverains et également puisque cela a été soulevé, que les services de collecte de sécurité soient assurés. Il s'agit bien d'une expérimentation, des bilans seront faits avec les riverains et les habitants pour évaluer la pérennité de cet aménagement qui est un aménagement léger...

Habitants : (Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK :

S'il vous plaît on vous demande de ne pas prendre la parole ! C'est clair ?

On voudrait écouter les élus quand ils s'expriment ! Vous voulez des réponses vous ne les écoutez pas !

ELODIE TRIAS :

Je suis en train de répondre donc merci de ne pas me couper...

On évaluera la pérennité de cet aménagement avec les habitants et les riverains, nous avons entendu lors de notre rencontre auprès des riverains et des échanges que nous avons pu avoir, que l'expérimentation semblait trop longue donc nous proposons un bilan intermédiaire au mois d'avril, au printemps, pour juger de la pérennité de cet aménagement il s'agit d'urbanisme transitoire comme on en a parlé précédemment.

C'est-à-dire que c'est un aménagement léger qui sera ou pas pérennisé dans le futur selon le bilan que nous en tirerons ensemble, riverains, habitants et la mairie du 4^{ème}.

REMI ZINCK :

Voilà pour cette réponse, Mme Palomino ? Et après Mme Pellet ?

SYLVIE PALOMINO :

Je voulais juste bien préciser que c'est bien ma prose, je vous rassure M. le Maire personne ne m'écrit mes textes... C'est bien ma prose, voilà donc et je suis Croix-Roussienne, habitante du 4^{ème} arrondissement et piétonne. Ça fait plusieurs fois que vous me faites des remarques de ce type-là... Je vous rassure et puis aussi dire que...

REMI ZINCK :

Mme Palomino ?

SYLVIE PALOMINO :

Que je conteste la méthode.

REMI ZINCK :

Merci, Mme Pellet ?

ANNE PELLET :

Moi je suis surprise d'entendre tout cela car nous sommes tous en effet alertés et à juste titre par les riverains, ceux qui sont dans le quotidien avec cette rue et qui ne comprennent pas et

je comprends qu'ils ne comprennent pas parce que je suis surprise aussi et en tout cas on est arrivé à une situation de zizanie qui est loin de la rue apaisée que nous souhaiterions tous...

Quand Elodie Trias vous vous déplacez et que vous envoyez un courrier, j'aurais aimé que le courrier soit envoyé avant et que tout le monde puisse s'exprimer puisque vous avez les moyens d'envoyer un courrier, le faire avant surtout sur une petite rue, il n'y a pas énormément de boîtes aux lettres si je puis dire... Et qu'il y ait plus de discussions en amont puisque quand on va dans cette rue, que l'on connaît tous très bien, qu'on la traverse, on ne comprend pas très bien l'utilité de la bloquer au milieu et de créer finalement deux doubles sens, deux impasses à double sens, puisque les gens vont aller et venir sur une rangée de trois mètres et si pour un côté cela peut sembler moins pénalisant, le côté rue Henri Gorjus, le côté Rochereau, cela semble beaucoup plus dangereux, et c'est là que cela pose un problème à tout le monde parce que là, il y a un danger pour les piétons. Je comprends la réaction de Mme Palomino parce que, quand quelqu'un va devoir faire une marche arrière pour arriver à passer parce qu'une voiture est déjà trop avancée, cela va poser des problèmes.

Donc c'est très dommage qu'il n'y ait pas eu de concertations, de consultations, vous avez un flot de voitures qui n'est pas anodin, vous avez sur un immeuble 60 véhicules, sur un autre, 70 sur la petite portion. Ça fait beaucoup !

J'entends leur colère et je les écoute. Je pense qu'on va pouvoir leur trouver de meilleures solutions que celles-là pour partager la rue et ne pas gêner la circulation des gens qui rentrent chez eux et vont travailler.

REMI ZINCK :

Merci Mme Pellet, vous avez tout à fait raison Mme Pellet, c'est bien pour cela qu'on a fait une mesure. Il y avait une insatisfaction au niveau de la sécurisation des piétons, on partage tous cet objectif-là. Ce n'est pas une décision finale mais une expérimentation.

Ce qui veut dire qu'à un moment, on n'a pas de solutions toutes faites, on mène une expérimentation mais après les gens s'expriment j'entends bien et il y aura une réponse à la suite prochainement sur l'expérimentation.

On voudrait passer maintenant à la question que vous avez soulevé Mme Palomino à propos des illuminations alors, avant de donner la parole à Mr Arrondeau qui va vous répondre, j'ai bien entendu votre question. Si c'est vous qui les faites en effet je vous crois volontiers.

Vous avez été élue de nombreuses années, vous connaissez et on l'a voté à l'instant le montant de la dotation de l'animation locale : 40 000€ pour l'année, pour toutes les animations locales, si vous posez cette question c'est que vous avez une idée du montant de ce que coûterait la mise en illuminations de la grande rue de la Croix-Rousse, de la place de la Croix-Rousse, de la petite place de la Croix-Rousse, je pense...

Donc Mr Arrondeau va vous faire une réponse.

MATHIEU ARRONDEAU:

Merci M. Le Maire, merci Mme Palomino de votre question. Effectivement, moi j'entends la colère, j'entends la déception des commerçants et des habitants et on déplore aussi cette situation. Pour rappel les illuminations sont portées par les associations de commerçants sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lyon, et la Ville a bien été consciente des difficultés du monde du commercial et a porté cette subvention de 50% à 60% du montant global des projets.

On tient quand même à exprimer le soutien total de la Ville à ses associations de commerçants, donc « Lyon Côté Croix-Rousse » et l'association « Tourisme Croix-Rousse »,

qui n'ont pas eu la capacité financière cette année de porter des projets d'illuminations à la hauteur de ce qu'elles ont su mettre en place des dernières années, j'entends bien.

Je rappelle quand-même que « Lyon Côté Croix-Rousse » qui a 170 adhérents environ sur le territoire reçoit chaque année une subvention Municipale de 30 000€, qui est la plus forte subvention attribuée aux associations de commerçants sur la Ville de Lyon. Donc elle reçoit ces subventions pour accompagner ses adhérents dans leur développement, leur transition écologique et animer l'arrondissement.

Cela dit, tout le long de ce mois de décembre, elle va proposer un projet d'illuminations dans les vitrines et d'animations qui est intéressant et pertinent. Je sais que cela pourra plaire au plus grand nombre et nous vous invitons à vous connecter au site internet de l'association et au Facebook pour en connaître tous les détails.

Il faut également rappeler que tous ces projets d'illuminations ont un coût très élevé. Mais au regard de notre dotation d'animation locale, comme vous l'avez précisé M. Le Maire et comme l'a précisé Mme Trias toute à l'heure, on n'est pas en mesure de palier ce déficit d'illuminations et on le déplore, c'est malheureux... Mais dans ce contexte que nous connaissons tous, les besoins de soutien de toutes les associations de notre quartier sont très importants.

Nous avons toutefois décidé de participer à la mesure de nos moyens, de contribuer aux projets de l'association des commerçants, en présentant des prestations musicales et festives lors du week-end du 18/19 qui va être aussi le week-end de « *La voie est libre* ».

Cette situation doit nécessairement nous questionner sur ces problématiques de financements des illuminations de fin d'année et nous sommes en train de trouver avec les partenaires, les acteurs du commerce, d'autres sources de financements pour pouvoir présenter des projets d'illuminations.

J'entends par là de trouver des partenariats privés, on a des grandes surfaces alimentaires, Monoprix, Super U pour ne pas les citer, qui pourraient aussi participer activement à l'attractivité et à l'illumination de notre quartier puisque eux-mêmes bénéficient de cette attractivité-là.

Pour finir, je souhaite quand-même que cette période de fin d'année, que nous savons très difficile et très stressante pour les commerçants, et je connais cette situation, et bien je souhaite que ce soit une réussite et nous invitons tous nos concitoyens à privilégier la proximité dans leurs achats de fin d'année car l'offre ne manque pas et c'est ce qui fait la richesse de notre territoire. Merci.

REMI ZINCK:

Merci M. Arrondeau, M. Kimelfeld ?

Oui, allez-y.

DAVID KIMELFELD:

Merci M. le Maire, pour pas rallonger le débat, dans notre esprit ce n'est pas tant de demander à la mairie d'arrondissement, on comprend bien et Mr Arrondeau a tout à fait raison de préciser que la mairie d'arrondissement a peu de moyens...Cela revient à notre discussion de tout à l'heure...

Excusez-moi, je disais que bien évidemment notre idée ce n'était pas de demander à la mairie d'arrondissement, on l'a évoqué toute à l'heure la mairie d'arrondissement n'a en aucun cas les moyens de cette manifestation et des illuminations, mais c'est simplement de souligner ce

manque et de vous inviter, mais vous l'avez sans doute fait, et vous avez peut-être essuyé un refus au fait que la Ville de Lyon le fasse, parce que la Ville de Lyon est en capacité de le faire.

La Ville de Lyon l'a fait pour les commerçants même d'ailleurs récemment pour le Covid, elle n'a pas demandé aux mairies d'arrondissement de, comment dire, de s'asseoir sur la dotation, c'est la Ville qui gère cela et la Ville pouvait je pense faire un geste auprès de la mairie d'arrondissement peut-être pas pour illuminer la grande rue mais pour accompagner cette mairie d'arrondissement sur les illuminations, c'était tout simplement cela que nous demandions.

Et puis M. Le Maire je voudrais juste mais... Vous ne m'en voudrez pas parce que l'heure est tardive... Si vous pouviez, je comprends que vous soyez un peu agacé, c'est bien normal quand on dirige une assemblée que les choses ne se passent pas toujours comme on le souhaite mais c'est l'exercice comme ça de la démocratie et c'est pas très grave mais... Si vous pouviez franchement éviter je pense de souligner et de suggérer que Mme Pellet attende que je lève la main pour savoir si elle va la lever dans le bon sens.

REMI ZINCK:

Merci de vos conseils M. Kimelfeld !

DAVID KIMELFELD:

Et que Mme Palomino n'écrive pas ses textes, je pense que c'est un peu discourtois et je pense qu'on n'a pas l'habitude dans cette assemblée de fonctionner ainsi et cela serait bien qu'on retrouve un peu de... j'allais dire de « courtoisie » et voyez-vous de sourires même quand on s'affronte...Je vous remercie.

REMI ZINCK:

Vous ne voyez pas mon sourire parce que moi je porte le masque contrairement à vous !

Mme Pellet vous aviez une question à poser, s'il vous plaît je vous en prie.

ANNE PELLET:

Oui merci M. Le Maire j'en ai deux, j'en avais dit deux en fait...

Une question sur le Bois de la Caille et une autre sur le problème d'insécurité.

Pour la question sur le Bois de la Caille, puisqu'ils sont venus ici et ont été très patients. J'ai été interpellée sur le Bois de la Caille et sa biodiversité auxquels sont attachés tous les habitants du 4^{ème} et en particulier côté Balmes, avec une forte inquiétude à juste titre.

Un permis de construire, vous le savez mieux que moi, est déposé pour une construction d'immeubles de plusieurs étages sur ce secteur après destruction de l'ancienne habitation, et j'imagine en cours d'instruction. Je ne suis pas au courant de tout mais je prends ce que j'ai.

De nombreuses personnes se posent la question des risques de tels travaux à proximité immédiate d'espèces rares dans ce bois tels que les *chiroptères*, plus simplement les chauves-souris, qui viennent s'y abriter ou chasser, ou comme les *amphibiens*, plus simplement des grenouilles, comme la salamandre tachetée entre autres... Et d'autres qui ont tous des noms magnifiques...Bref, ce cœur de biodiversité a une situation stratégique sur la commune de Caluire et Lyon 4^{ème}, dans le corridor vert qui traverse la France des Vosges jusqu'au Rhône, en surplombant bien évidemment notre Saône.

Pouvez-vous nous dire quelle sera votre position sur le permis de construire accordé ou non afin de conserver cette biodiversité précieuse ?

REMI ZINCK:

Je vous remercie Mme Pellet, Mme Guitard va vous répondre avec précision.

ALINE GUITARD:

Oui, je vous remercie M. Le Maire, Mme Pellet... Je suis ravie que vous vous préoccupiez de la biodiversité du Bois de la Caille, c'est le dixième détour pris par un habitant de cet espace pour s'opposer à un projet qui est un projet social.

Je vais développer : lorsqu' Habitat et Humanisme a acheté ce territoire parce qu'il faut quand-même le dire, ce n'est pas moi qui ait déposé le permis de construire, c'est H & H pour construire une pension de familles donc des logements qui vont accueillir des personnes en très grande précarité qu'on va aider à se reconstruire, à retrouver le chemin du logement, de l'emploi, de la vie.

Un certain nombre de gens ont été un petit peu heurtés que du logement social se mette là alors il y a eu une première tentative d'empêcher Habitat et Humanisme de s'installer là avec deux, trois rebondissements divers et variés poussant Habitat et Humanisme à aller s'installer à Villeurbanne avec la montée au créneau de Lyon Plage.

Lorsque je suis arrivée à l'urbanisme on en était là... Cette partie-là s'est éteinte, H & H a fait le travail, a rencontré les riverains, les a invité à plusieurs reprises. Il y a eu une deuxième étape, ces mêmes riverains ont pris un rendez-vous en Mairie comme c'est la procédure normalement pour présenter un permis de construire, pour présenter un projet. Alors comme cela n'avait pas marché de dire que « *les pauvres à côté des maisons de riches c'était un problème* », ils ont pris un rendez-vous en proposant un projet de construction d'une clinique.

Je les rencontre et là je me rends compte qu'ils ont un projet sur un tènement qui ne leur appartient pas. Alors c'est tout juste s'ils n'avaient pas fait déjà les plans !

Ils ont un projet sur un tènement qui appartient à Habitat et Humanisme, donc je les ai arrêtés tout de suite en leur disant que ce n'était pas des façons de faire !

Ensuite, il y a eu un second volet et c'est celui sur lequel vous rebondissez Mme Pellet, peut-être êtes-vous un petit peu instrumentalisée ? C'est la biodiversité, alors la maison en question est une vieille maison, le terrain sur lequel elle est n'a aucun intérêt particulier, il n'y a pas d'arbres remarquables... Il n'y a rien qui puisse faire dire cela... voilà.

On va construire un « petit » bâtiment pour pouvoir accueillir quelques familles. Le permis de construire comme c'est toujours le cas a été travaillé en amont avec Habitat et Humanisme, avec l'architecte. Ils avaient un premier pré-projet qui avait été travaillé sur la mandature précédente parce que ce projet est très ancien. Je leur ai demandé de le revoir, notamment parce qu'il y avait à mon goût trop d'artificialisation des sols.

On l'a revu, on a modifié les espaces extérieurs pour garder plus d'espaces verts, pour être d'accord.

Alors je crois que vous avez votre réponse à votre question Mme Pellet, je vais soutenir ce permis de construire, il a été travaillé avec Habitat et Humanisme, travaillé avec l'architecte, travaillé en archi-conseil et toutes ces polémiques sont donc pour éviter qu'un certain nombre de gens qui vivent dans ce territoire-là, cette partie du 4^{ème} arrondissement, d'avoir un petit peu trop de pauvres à côté de chez eux... Or, le logement social, on en a besoin, on en a vraiment besoin sur cet arrondissement qui, je le rappelle, vient à peine d'atteindre les 16% pour un objectif de 25% de la Loi SRU.

Alors je suis désolée, je me suis un peu emportée, mais là il y a des choses qui ne sont pas possible !

REMI ZINCK:

Voilà un sujet qui vous tient à cœur.

Vous avez une réponse claire Mme Pellet.

ANNE PELLET:

C'est...

Habitante :(Inaudible la parole de nouveau).

REMI ZINCK:

Oh la la... j'entends des réponses dans la salle, Mme... franchement vous savez...

ALINE GUITARD : (réponse directe à l'habitante)

Vous n'avez aucune idée de mon niveau de vie !

REMI ZINCK:

Mme Guitard, on ne va pas interagir avec la salle même si les remarques qu'on entend sont en effet plus que déplacées !

Mme Pellet ?

ANNE PELLET:

Je sais qu'il y a ce projet Habitat et Humanisme... C'est plutôt l'ampleur... Moi je n'ai pas de problème social. Je n'aime pas les procès d'intentions, si on pouvait éviter d'en faire... des accusations.

Même si je comprends le ressenti, mais encore une fois à cet endroit-là, la préservation est importante et donc c'est la cohabitation des espèces, et je ne parle pas des personnes, parce que là cela me générerait un peu plus, qui est prise en compte et donc faire attention à l'ampleur juste du bâtiment qui va venir par rapport à un terrain qui est relativement sensible et fragile. Je parle que de cela plus que du projet lui-même, je n'ai pas de problème par rapport au fait qu'on mélange et que tout le monde puisse cohabiter, au contraire pour l'insertion c'est un bon élément.

ALINE GUITARD

Je voulais terminer sur une précision : alors rassurez-vous le coefficient de pleine terre est maintenu et préservé et largement supérieur à ce qu'il se fait habituellement et qui s'est fait dans les mandatures précédentes.

REMI ZINCK:

Alors, non non M. il n'y a pas de prise de parole dans la salle ! Non M. il n'y a pas de prise de parole dans la salle. Autrement je vais être obligé de clôturer le conseil d'arrondissement et

c'est dommage puisqu'il y a encore une question qui intéresse la sécurité des habitants et donc M. je ne vous laisse pas prendre la parole !

M., s'il vous plaît, on va être obligé de clôturer c'est dommage parce que vous interrompez l'exercice démocratique, c'est dommage...

Donc...

Habitants :(Applaudissements).

REMI ZINCK:

Je vous remercie pour vos encouragements pour la démocratie, je le prends ainsi.

Mme Pellet, moi je vais juste conclure mais sans polémique parce que, et j'entends bien qu'il n'y a pas de propos polémiques dans votre intervention, j'ai eu le privilège, c'est un privilège d'habiter Lyon Plage, pendant 15 ans donc mes voisins je les connais, je les ai pratiqué pendant 15 ans, je peux vous assurer que la biodiversité ce n'est pas leur première préoccupation. Je l'ai vécu et l'espace où il y a actuellement cette construction, il n'y a pas de biodiversité à l'intérieur, c'est une vieille maison.

Il y avait un vieux débarras etc, etc.... Donc on n'est pas en train de détruire, je dis ça, vous connaissez le sujet je n'en doute pas une seule seconde, pour les gens qui nous écoutent, on n'est pas en train de détruire une zone totalement donnée à la nature pour y faire une construction, ce n'est pas du tout cela.

C'est déjà une construction avec...Voilà je vous rassure si vous aviez une inquiétude à ce sujet-là. Je voulais vous rassurer !

ANNE PELLET:

Non, non, non, ce n'est pas ce que j'ai dit, c'est par rapport à la maison elle-même, c'est par rapport au poids des travaux et à la proximité avec le Bois de la Caille qui est à 50m même pas, on connaît tous le site...

REMI ZINCK:

Un Bois de la Caille qui a bien été livré aux promoteurs il y a quelques années en effet, en effet...

ANNE PELLET:

Non, mais ce n'est pas parce que les autres ont fait des choses pas bien qu'il faut à chaque fois se dire qu'on fait moins pire !

Moi j'aimerais qu'on fasse mieux ! Voilà, parce que souvent je vous entends dire ce genre de choses et cela ne me convient pas non plus.

REMI ZINCK:

M. Kimelfeld, vous vouliez la parole je vous en prie.

DAVID KIMELFELD:

M. le Maire simplement pour rejoindre quelque part, voyez comme quoi les choses ne sont pas si tranchées, les propos d'Aline Guitard. Je crois que ce projet, il était porté, Aline Guitard

l'a dit, « *il y a bien de nombreuses années* » dans une version architecturale si mes souvenirs sont bons effectivement plus problématique que celle qui est proposée aujourd'hui.

Effectivement à l'époque, cela pouvait poser un certain nombre de questions y compris la biodiversité et d'autres choses y compris la capacité, le nombre de personnes accueillies. Bien évidemment, avec des oppositions assez classiques sans caricaturier personne mais nouvelles installations, nouvelles organisations des gens qui arrivent etc... Et je crois qu'il y a un travail pédagogique qui avait été fait par Habitat et Humanisme qui n'a pas porté de grands succès dans un premier temps, évidemment nous les soutenons dans cette initiative.

Il faut, je pense, tout simplement parce que c'est le même sujet que d'autres en matière d'explications, partager les choses, vous voyez je pense que ce n'est pas suffisant de dire bon « *les riverains, je les connais* ». Je ne sais pas si c'est ce que vous étiez en train de dire.

Et la biodiversité, non, je pense que vous avez un travail suffisamment important à faire de pédagogie, vous avez commencé à le faire, bien expliquer avec un certain nombre de gens qui sont venus vous voir en mairie.

Parce que le projet va se faire, l'intérêt c'est que ce projet soit le plus intégré dans le quartier, qu'il soit le plus accepté dans le quartier, que les gens se l'approprient et pour se l'approprier ce n'est pas dans le combat qu'ils se l'approprient, c'est en partageant avec eux de nouveau les objectifs qui sont tout à fait louables et qui sont extrêmement importants dans l'arrondissement.

Vous avez notre soutien, vous aurez notre soutien, je pense qu'il faut expliquer les efforts qui ont été faits y compris en matière d'immobilier justement pour moins artificialiser etc... Et je pense que ce projet comme d'autres dans l'arrondissement, qui suscite dans un premier temps non pas des oppositions mais des inquiétudes, dans quelques années, on n'en parlera pas, on en aura d'autres mais je pense qu'il faut faire de la pédagogie.

Il faut faire ce que vous avez fait ce soir, le refaire sans doute auprès des riverains tranquillement, posément je pense que c'est important. Merci M. Le maire.

REMI ZINCK:

Merci M. Kimelfeld, vous aviez une autre question Mme Pellet s'il vous plaît, je vous en prie.

ANNE PELLET:

Je suis désolée, cela risque d'être un peu plus long parce que le sujet est quand même d'importance et elle concerne donc la sécurité plutôt, une montée d'insécurité dans notre colline.

Fin octobre dernier, j'ai été appelée par les commerçants de la place de la Croix-Rousse, de la rue du Mail et de la rue d'Austerlitz, exaspérés et découragés par une accumulation d'incivilités dans leur quartier et sans soutien de la mairie, c'est ce qu'ils me disaient. Avant de m'appeler, ils avaient commencé par vous appeler à la mairie qui les envoyaient vers Mathieu Arrondeau et qui visiblement n'avait pas de solution.

Donc j'ai proposé de les rencontrer dès le lendemain de cet appel en fin de journée une fois les commerces fermés, j'ai été reçue par une bonne vingtaine d'entre eux et j'ai pu les écouter, avant même d'ailleurs de venir sur place, constater les provocations et incivilités que vous avez tous constatées : les roues arrières, les rodéos, les rues prises à contresens sans lumière bien sûr, circulation de motos sur les trottoirs, appropriation de la voie publique, pollution sonore et autres trafics dangereux en tous genres.

Ce que j'ai entendu n'est malheureusement qu'un extrait des témoignages que j'entends régulièrement partout à la Croix-Rousse. Pourtant c'est «*calme et apaisé*» comme il vous plaît à le dire et à vouloir relativiser, cela est perturbant... Comment relativiser quand les agressions, menaces, intrusions, vols, jusque dans les ascenseurs, garages, voitures et appartements vandalisés et même encore récemment des tirs de mortiers côté Flammarien sont devenus donc récurrents entraînant un climat et un ressenti fort et anormal d'insécurité et d'exaspération.

J'ai écrit au Préfet de Région pour lui dire les difficultés et problèmes rencontrés en vous mettant en copie M. Le Maire ainsi que le Maire de Lyon, le Procureur de la République, le Président de Région, les Présidents des associations des commerçants et je demandais notamment que des solutions soient trouvées pour des problèmes d'emplacements sécurisés pour les stationnements des livreurs qui étaient quand même la première urgence. Les livreurs en scooters que j'ai aussi rencontrés bien évidemment.

Mais surtout, avec l'attente de plus de moyens municipaux adaptés à ces situations nouvelles. Depuis le premier confinement, ces problèmes se sont accrus partout dans notre ville. Ils ne sont pas du tout du fait de la Croix-Rousse. Le constat était fait récemment par le Préfet de Région lors d'une interview où il disait simplement qu'il y avait plus de 400% de délits sur la Métropole en plus en deux ans, avec une forte progression par des mineurs isolés.

Les élus... Je répète ce que dit le Préfet et c'est peut-être ce qu'il se passe aussi... Les élus de l'opposition de la Ville de Lyon ont d'ailleurs demandé à voir les chiffres de la délinquance lors du dernier Conseil Municipal, chiffres que nous attendons mais chiffres que nous ne prendrons pas forcément en compte, tous les cas de victimes étant de plus en plus découragées de porter plainte tant c'est devenu compliqué, lourd et fatigant.

Sans compter que les éléments de preuves qui pourrait aider la Police qui en a bien besoin, tels que les enregistrements vidéos, ces caméras, n'existent pas. Encore récemment une ancienne adjointe s'est fait cambrioler et pas la moindre image de la rue pour constater ce qui a pu se passer faute de caméras de vidéo protection.

Une police municipale sans moyen, découragée elle aussi, avec un déficit de renouvellement entre autres des équipes depuis des années et qui ne sait plus comment faire pour accueillir tous ces problèmes et les gérer.

J'en profite, et c'est une parenthèse, pour dire que c'est sans lien direct évidemment avec la police municipale même si c'est une entité qui la concerne mais que ce qu'il se passe actuellement chez Interpol avec son nouveau Président me dérange beaucoup...

Après l'agitation médiatique donc qui a suivie, les commerçants étaient reçus par vous-même et tant mieux puis les livreurs aussi et tous sont en attente de solutions et d'actions. Du monde est venu constater ce qu'il se passait dans ce quartier central malheureusement souvent pas aux bonnes heures... Ce n'est pas à 15 h que cela pose problème, c'est bien en fin de journée, dans la soirée. Finalement, la police est intervenue par des rondes plus régulières comme quoi s'exprimer jusque dans la presse, cela peut peut-être aider... Et une série de contrôles avec une centaines de verbalisations type : défaut de carte grise, problème de circulation, sens interdits et autres ont été constatés rien qu'en une heure.

Toutefois, si une amélioration a été constatée comme quoi la présence policière est utile, les incivilités continuent encore avec des pickpockets hier à l'entrée des commerces et autres agressions récurrentes. Votre majorité a demandé un audit des caméras de vidéo-protection installées dans la Ville, pour la Croix-Rousse, ce sera rapide, il n'y en a quasiment pas.

Pourtant, aujourd'hui, les enquêteurs ont besoin de ces moyens enregistrés qui ont fait leur preuve, à ne pas confondre avec des caméras mobiles, les enregistrements très contrôlés dans leurs usages permettent d'avoir une vision plus précise des faits, des paroles contre paroles aussi et sont utilisées dans les procédures pénales.

Vous dites que cela coûte cher et que vous n'avez pas les moyens au détriment de l'investissement pour la transition énergétique dans nos écoles par exemple, certes, mais on ne peut tout de même pas rentrer dans un chantage sécurité contre écologie, on a bien besoin bien évidemment des deux. De plus, il se trouve que la Région que je n'ai pas appelée à l'aide mais que les commerçants ont appelée à l'aide parce qu'eux connaissaient ce dispositif. La Région a transmis un dispositif au Maire pour financer l'installation d'entretiens des caméras.

Pourquoi ne pas profiter de les installer ? Ce n'est pas le bord politique qui compte mais bien d'assurer un des principes fondamentaux de notre République : la liberté d'aller et venir en sécurité, la liberté de travailler que ce soient des artisans, des commerçants, des livreurs et plus largement des citoyens pour aller à leur travail et se déplacer.

Lors de votre campagne, vous aviez dit vouloir garantir la sécurité des citoyens car c'est une des principales compétences des maires, vous aviez dit aussi compter sur une présence policière accompagnée avec des éducateurs de rues, qu'en est-il aujourd'hui ? Car oui, l'éducation a aujourd'hui une part majeure dans ce domaine même si cela prend du temps.

Qu'en est-il de ces accompagnements ? Qu'en est-il des effectifs de la police municipale, de leurs moyens d'investigation pour pouvoir travailler correctement ? Qu'en est-il de l'installation de caméras de vidéo protection ?

M. le Maire, telles sont les questions que je porte pour de nombreux habitants de tous le 4^{ème} arrondissement, inquiets, parfois victimes et en tout cas exaspérés par l'ampleur que cela pourrait prendre.

Il est temps d'intervenir pour éviter l'escalade et continuer de vivre normalement dans notre chère Croix-Rousse. Je vous remercie.

REMI ZINCK:

Merci Mme Pellet de votre question, elle mérite en effet que je fasse une réponse.

Je vais reprendre les éléments dans leur chronologie, le 29 octobre (j'ai les courriers donc j'ai quand même de quoi...), M. le Président de Région écrit au Préfet...Je ne vais pas vous lire toute la lettre, je vais la lire en substance mais bon elle est connue...

Il déclare dans cette lettre *« qu'il se trouve dans une situation unique et désastreuse, trafics de drogues, intimidations, rodéos urbains en plein cœur de ce quartier, sentiment d'abandon profond et réel devant l'inaction face à ce climat d'ultra violence qui s'est installé dans ce quartier autrefois paisible, situations de commerçants à bout de nerfs condamnés à se résigner devant l'ensauvagement »*(je répète le mot « ensauvagement » parce qu'il est lourd de sens) *« de la voie publique qu'ils subissent de plein fouet »*.

Je passe sur les conclusions et les formules de politesse. Vous-même, le 2 novembre, vous écrivez à ce même Préfet en disant que *« les commerçants avaient fait plusieurs fois appel aux postes de police en vain et n'avaient pas été reçus non plus par le maire d'arrondissement »*.

Ensuite, sur ces deux événements s'enchainent un déluge médiatique, un déluge médiatique de chaînes d'opinion, je ne dis pas de chaînes d'informations, je dis bien de chaîne « d'opinion » pilotées par des gens qui ont un seul objectif, c'est de renverser la table et de voir arriver en France un pouvoir sécuritaire, je le dis clairement.

Ces mêmes chaînes d'opinions vous ont donné la parole pendant une semaine, les élus de droite ont pu s'exprimer, à aucun moment l'une d'entre elles ne m'a téléphoné pour avoir mon avis, mon opinion, mon sentiment sur la situation...Pas une fois !

....

(Rires dans l'assemblée)

REMI ZINCK:

Je vois que cela fait rire certains...Mais c'est formidable, c'est formidable !

Continuez...continuez...

A aucun moment ces chaînes ne m'ont contacté. La parole a été donnée uniquement pour décrédibiliser l'arrondissement, pour faire croire que le 4^{ème} arrondissement était devenu une zone infréquentable et inhabitable.

S'en est suivi à la suite de cela une manifestation devant la mairie d'une partie des livreurs, parce que c'est eux qui sont mis en cause. Ils sont mis en cause de façon violente, parfois certains commerçants, vous parlez de « *racailles* », de « *racailles* » ! De représentants de commerçants, je le dis là ! Ce sont des jeunes qui pour la plupart, je les ai rencontrés sont nés dans le 4^{ème} arrondissement, y vivent et pour certains n'ont pas d'autres solutions que de faire ce métier là... Ce métier qui est encouragé par les lois qui sont votées au niveau national par ceux que vous soutenez, donc ils se retrouvent dans ces situations, on ne leur offre rien d'autre.

Ils travaillent, ils livrent et ils habitent le quartier. Je les ai reçus moi-même avec M. Arrondeau, on en parlera toute à l'heure.

J'ai reçu aussi d'autres commerçants qui sont catastrophés de ce déluge médiatique qui me disent « *nous on a des clients du 4^{ème} mais on en a aussi qui viennent un peu d'ailleurs, on a des touristes aussi qui viennent à la Croix-Rousse, ils se disent mais c'est de la folie de la folie de présenter le 4^{ème} arrondissement de cette manière-là !* ». ».

Parce que des problèmes que vous soulevez, il y en a, je ne suis pas en train de les contester mais le tableau qui a été montré, dépeint pendant une semaine, ce n'est pas celui de la Croix-Rousse ! Ceux qui habitent la Croix-Rousse et nous sommes nombreux ici à l'habiter, savent que ce n'est pas la réalité de ce quartier mais c'est pourtant ça qui a été montré pendant une semaine.

Donc ces commerçants sont vraiment choqués de la manière dont a été instrumentalisée cette affirmation par une partie de la presse, pilotée de la Région.

La dernière chose, chose assez rare en démocratie, le Préfet, le Préfet de Région, ce n'est pas le moindre des personnages dans notre République, siffle la fin de la partie en disant dans une déclaration « *M. Wauquiez ne doit pas bien connaître la Croix-Rousse* » donc à partir de cela, vous dites que « *je n'ai pas reçu les commerçants* ». Moi j'ai reçu les commerçants déjà le vendredi 17 septembre donc bien avant cet événement qui date du mois d'octobre, de fin octobre, donc la discussion avec les commerçants, elle a déjà eu lieu, il n'y a pas de souci.

Le problème avec les livraisons et je donnerai la parole à M. Arrondeau après, en effet il y a un problème de livraisons, de zones d'attentes, vous l'avez évoqué dans votre question et je le partage, on est en train de travailler là-dessus, on va vous donner des réponses exactes sur cette situation.

Moi je voulais simplement souligner que la Croix-Rousse n'est pas une zone d'ultra violence, que les habitants y vivent quand-même paisiblement, même si vous avez soulevé un certain nombre de problèmes, M. Arrondeau va vous répondre sur la partie travail avec les livreurs Uber puisque c'est d'eux dont on parle, ou Deliveroo, et on pourra en discuter si d'autres veulent prendre la parole, il n'y a pas de souci, on peut y consacrer un peu de temps même s'il est tard.

MATHIEU ARRONDEAU:

Merci M. Le Maire, effectivement, moi je suis interpellé par les commerçants, forcément ils ont mon numéro direct et j'ai pu les rencontrer et recevoir leurs inquiétudes. Peut-être ajouter aussi que, dès le mois de juillet, dès le mois d'août, nous avons interpellé les plateformes et je crois que même la Ville de Lyon et plusieurs arrondissements l'ont fait, pour leur signifier le manque de respect de certains des livreurs notamment sur le code de la route.

C'est sans succès malheureusement, on voit bien comment ces plateformes fonctionnent, on a des conflits d'usages importants, cela on ne le nie pas.

C'est issu de la forte demande des plats cuisinés à emporter en livraison mais aussi de denrées alimentaires parce que ce ne sont pas que les restaurants, c'est aussi certains magasins alimentaires qui passent par ces services-là. C'est les résultats, ces conflits d'usage, de l'ultra libéralisme de notre économie qui pousse l'individualisme des acteurs économiques et accroît la précarité des travailleurs.

Ce système-là se confronte à l'utilisation de notre espace public qui appartient à tous et qui relève de l'intérêt général. Donc comme le disait Mr. Le Maire nous avons pu rencontrer des livreurs récemment, on a pu échanger quelques mots avec eux et en complément de l'action des forces de l'ordre qu'on remercie ici forcément puisqu'il y a eu quand-même des interventions des forces de l'ordre de la Police Nationale, de la Police Municipale. On souhaite avoir un dialogue avec ces jeunes entrepreneurs parce que c'est des jeunes qui aussi entreprennent, qui sont chefs d'entreprise, qui sont travailleurs indépendants et qui souvent ont décroché scolairement et ont souvent aussi abandonné leurs parcours d'apprentissages.

Je souhaite entamer un dialogue dès 2022 avec eux en lien avec les structures d'insertion donc la Mission Locale et la MMIE. L'enjeu avec ces travailleurs indépendants, c'est de les professionnaliser, les responsabiliser, je ne dis pas que je vais y arriver mais en tout cas je vais tenter l'expérience, je vais tenter ce dialogue-là avec eux, faire des activités de travail sur la création d'entreprise, le développement d'entreprise. On a un manque de formation professionnelle pour ces jeunes-là qui, je le rappelle, sont habitants du quartier, globalement, c'est largement des habitants du 4^{ème} et du 1^{er}.

L'idée c'est d'avoir un collectif, d'avoir des représentants qui puissent aussi échanger avec nous et je trouve cela intéressant de pouvoir avoir une représentativité, une représentation de ce métier-là.

J'ajouterai aussi qu'on va travailler effectivement très prochainement et très rapidement sur la création d'une zone de livraison. On est en train d'en discuter avec la Métropole, et ce serait une zone qui serait dédiée à ce métier-là qui se développe et il faut bien leur trouver une place, il faut bien aussi permettre une intégration économique de ce métier-là.

Enfin, on se pose des questions avec notre équipe sur les zones blanches, en gros un périmètre de la grande Place et de la petite Place de la croix-rousse, qui limite l'accès aux commandes, c'est pour cela que ces livreurs se mettent sur la rue du Mail, la rue d'Austerlitz puisque c'est à cet endroit-là qu'ils peuvent recevoir leurs commandes.

On se pose des questions aussi et on va très certainement faire évoluer ce dispositif-là. Je vous remercie.

REMI ZINCK:

Avant de passer la parole à M. Kimelfeld, je voudrais dire aussi qu'il y a quand-même, c'est extraordinaire, on nous envoie un Vice-Président à la sécurité. Ça n'existe pas la sécurité à la Région, à part la sécurité dans les lycées et les transports ferroviaires, c'est sa seule compétence.

Donc moi je vais lancer un appel à Mr Wauquiez puisqu'il s'intéresse à la Croix-Rousse, c'est extraordinaire, bien qu'il ne la connaisse pas, il s'y intéresse ! C'est formidable !

Donc, qu'il nous envoie plutôt son Vice-Président chargé de la formation professionnelle parce que là, la Région avec la puissance économique qu'elle a, la puissance politique qu'elle a, avec ses grosses plateformes, c'est l'échelle ; si ce n'est au niveau national au moins au niveau régional, c'est l'échelle adaptée pour discuter avec les plateformes de livraisons

Parce qu'on sait très bien qu'il y a un lien de subordination entre ces plateformes et ces livreurs puisque c'est leur seul fournisseur... Donc on sait qu'en Espagne, Deliveroo est interdit puisque l'Espagne a obligé de salarier ses jeunes ! On est là-dedans.

Moi je trouve que, de manière très positive, si la Région veut mener un combat pour la formation professionnelle, puisque c'est sa compétence, et l'emploi, puisque c'est aussi sa compétence, sa compétence c'est de travailler avec cette plateforme pour que ces jeunes à un moment soient formés, encadrés, qu'on les fasse monter en compétences. On valide les compétences aussi parce qu'ils sont sous des statuts précaires, qu'ils lâchent au bout de trois ans, et que pour qu'au bout de ces trois années ils puissent avoir une validation de leurs compétences pour pouvoir s'intégrer dans d'autres professions, peut-être de livraisons aussi mais peut-être à un autre niveau de l'entreprise individuelle et cela, cela me semble beaucoup plus positif que d'envoyer quelqu'un qui vient un petit peu semer la pagaille, je veux dire de manière très triviale.

M. Kimelfeld je vous en prie...

Oui ?

ANNE PELLET:

C'était pour relever quand-même des éléments parce que déjà, je n'ai pas la maîtrise de votre agenda, heureusement pour vous.

Mais quand bien-même les commerçants ont été très nombreux même si peut-être tous ne le sont pas d'après ce que vous dites, ils ne se sentaient plus dans un climat suffisant de sécurité et qu'ils n'avaient pas leurs réponses à leurs demandes. Sinon, ils ne m'auraient pas interrogé, donc pourquoi ils m'appellent ?

Donc, moi je réagis, pourquoi moi j'appelle la presse, parce que eux appellent la presse et après la presse m'appelle, désolée si elle ne vous appelle pas... Et les gens ne le savent pas ici mais je suis fondamentalement centriste...Oui... Eh bien, après je me retrouve à côté de ce monsieur. Mais je suis fondamentalement centriste, quand CNEWS m'appelle, c'est des réponses de centriste, je peux vous répondre, ils ne m'ont pas appelée dix fois, deux fois, mais pour un autre sujet, ils n'avaient sans doute personne d'autre...

Je voudrais dire que cette lettre du Président de Région, je ne l'ai pas signée, vous ne l'avez pas reçue, mais je n'ai pas écrit les mêmes choses, je n'ai pas du tout été dans l'escalade

parce que moi cela ne m'intéresse pas de faire de l'escalade et de grossir des choses qui n'existent pas sur une Croix-Rousse que j'aime pour ce qu'elle est : apaisée d'habitude.

Simplement vous ne pouvez pas nier qu'il y a une montée d'insécurité, ce n'est pas contre vous ! C'est contre un phénomène qui est large au niveau de la Ville et il se trouve qu'à la Croix-Rousse, on pensait qu'on était tranquille sur notre colline mais pas du tout. Les tirs de mortier il y a trois semaines, un mois, ils étaient fort quand-même, la poubelle qui crame, de la même manière, il n'y en a pas qu'une... Et dans plusieurs endroits elles ne sont toujours pas enlevées.

Les cambriolages permanents, récurrents, la femme agressée dans son ascenseur ! Il ne peut pas se passer une semaine sans qu'on me raconte des choses de ce type-là donc ce que je demande c'est qu'on prenne en compte ces problèmes qui créent un ressenti fort et si j'avais les chiffres je pourrais vraiment voir s'il y avait un décalage mais je ne doute pas qu'il y ait un décalage vu tout ce que j'entends depuis des temps et que vous puissiez nous donner les moyens de stopper cette escalade parce que c'est pas ce qu'on attend de la Croix-Rousse...

Et si vous êtes capable d'accepter des financements de formations professionnelles pourquoi vous n'acceptez pas « l'aubaine » de caméras de vidéo protection puisqu'elles sont réclamées par beaucoup de monde à commencer par le Procureur de la République parce qu'il n'a pas les outils pour aller plus loin, parce qu'on ne sait pas qui est sorti d'un immeuble et qu'on n'a pas pu le filmer et je sais que ça fonctionne, voilà, alors je sais que c'est un mot, un gros mot chez vous mais beaucoup d'affaires sont réglées et résolues grâce à ça ! Si....Si...

Brouhaha prises de paroles

ANNE PELLET:

Non non non...non non non... Vous ne pouvez pas dire ça !

REMI ZINCK:

Que chacun s'écoute et prenne la parole...s'il vous plaît.

ANNE PELLET:

C'est cela que je veux dire et on est dans le dialogue, pour la petite allusion entre les insultes des uns et des autres, je ne vous dirais pas aussi les insultes que certains ont reçues donc... S'il pouvait ne pas y avoir d'insultes du tout je pense qu'on serait content parce qu'il y a des mots que je n'ai pas envie d'entendre à la Croix-Rousse.

REMI ZINCK:

Alors j'ai une prise de parole de M. Kimelfeld, Mme Borron, M. Rigaud et après je prendrai la parole aussi si j'y arrive, allez-y M. Kimelfeld.

DAVID KIMELFELD:

M. le Maire, quelques mots mais très rapide, d'abord pour vous dire mais je l'ai dit tout à l'heure en introduction mais comme il y a plus de deux heures, on s'en rappelle plus... Donc je vais le répéter...

REMI ZINCK:

C'est encore frais...

DAVID KIMELFELD:

Je ne sais pas si c'est frais encore dans toutes les mémoires mais plus sérieusement vous l'avez remarqué nous ne nous sommes pas exprimé sur le sujet ni dans les médias ni dans aucune assemblée, pourquoi ? Tout simplement parce que je crois que tous ces sujets ne méritent pas de la communication.

Je pense que ces sujets réclament de nommer les choses, dire les choses, ne pas les minimiser, ne pas non plus les maximaliser et ce qu'on a vu dans cette période, Mme Pellet, et je ne minimise en rien les sujets de sécurité dans cet arrondissement comme dans d'autres.

Simplement ce qu'on a vu c'est une trainée de poudre dans les médias, ne pas faire de procès à CNEWS, ils n'ont pas besoin de moi... c'est un média... pour venir dépeindre un quartier, un arrondissement qui, mais entre nous on peut se le dire, mais même avec les habitants, même avec les commerçants, n'est pas celui que l'on connaît au quotidien, quel que soit l'endroit où on y vit.

Bien évidemment, il y a des sujets de sécurité, bien évidemment personne n'est naïf ici pour penser qu'il n'y a pas ici ou là des trafics de drogues, qu'il n'y a pas effectivement et parmi les livreurs de UberEats, Deliveroo et tous ce que vous voulez, des gens qui ne respectent pas les règles et qui ne respectent pas la loi.

Je ne ferai pas un exposé sur « l'Uberisation » de la société, ce n'est pas le sujet et puis les commerçants ce n'est pas leur sujet, leur sujet c'est de retrouver leur univers qui soit apaisé mais l'univers qui soit apaisé en communiquant, en ultra communiquant sur une violence qui n'est pas tout à fait la réalité de ce quartier.

Moi, je m'excuse mais quand le Préfet siffle la fin de la partie... En règle générale, le Préfet, il connaît un peu les sujets... Il les connaît un peu plus d'ailleurs que le Président de la Région Laurent Wauquiez sur l'ensemble des territoires et pour qu'un Préfet, M. le Maire le dit, prenne la plume pour exprimer son désaccord avec un Président de Région sur une situation extrêmement locale c'est que ça dépasse les bornes, il faut le reconnaître et ce n'est pas grave !

L'important, c'est de trouver des solutions et aujourd'hui il faut que M. le Maire et c'est peut-être le seul reproche que je lui fais, c'est peut-être de ne pas avoir été assez réactif, de ne pas avoir été assez en avant, de ne pas assez avoir pris les choses en mains rapidement pour faire en sorte de réunir ensemble les parties prenantes et de faire en sorte de dire aux uns et autres :

-Je ne minimise pas vos sujets, votre problème et votre sentiment quelques fois, votre sensation quelques fois, sont des faits réels, mais on va trouver des solutions, on va les bâtir ensemble, c'est comme cela que les choses peuvent se faire de manière efficace.

Et puis, un dernier point aussi, on est dans une période où les commerçants ont connu d'énormes difficultés, je veux dire, l'image que l'on renvoie de la Croix-Rousse pour des futurs clients et des futurs touristes est bonne ? Non, vous savez il y avait un ancien collègue à nous qui est ici, pas tout à fait dans votre famille politique mais à peu près, qui expliquait souvent que la Croix-Rousse était sale je lui disais « *écoute l'important ce n'est pas de le dire dans les journaux, c'est quand on améliore les choses, quand tu le dis dans les journaux les gens ne viennent plus, quel est ce quartier qui est ultra sale ?* ».

Et c'est pareil sur la sécurité, faut arrêter de communiquer, faut travailler dans la discrétion, dans l'efficacité, prendre un certain nombre de mesures sans doute en matière de sécurité, se poser la question puisqu'elle n'est pas tabou, de la vidéo surveillance mais pas en disant « *coucou j'arrive je vous pose des millions d'euros et vous allez voir ce que vous allez voir* »

cela ne marche pas en fait, vous le savez que cela ne marche pas, peut être que c'est un outil sans doute nécessaire, qui est utile mais il doit se discuter avec l'ensemble des élus locaux, on ne peut pas arriver comme cela sur un sujet, débarquer et dire un « *porte-monnaie et puis ça va être réglé* ». Cela ne marche pas, d'ailleurs cela n'a pas marché. Résultat des courses, personne n'a trouvé pour l'instant de solutions et tout le monde est en tension et je pense qu'il est temps sur ce sujet-là comme sur d'autres de prendre un peu de hauteur, de se calmer, les uns les autres, de discuter.

Le Maire qui a en charge si mes souvenirs sont bons, la sécurité, c'est un signe que vous avez envoyé aux croix-roussiens et croix-roussiennes. Quand le Maire dit « *la sécurité, je ne la confie pas à un adjoint je la garde* » et bien ma foi, il doit l'exercer, c'est peut-être là où M. le Maire aurait peut-être dû l'exercer en amont. C'est un épisode dans notre arrondissement et je pense qu'il faut que l'on en tire des leçons et que nous soyons beaucoup plus dans l'humilité, la modestie pour régler ces problèmes et surtout dans la discrétion, me semble-t-il, sans minimiser encore une fois les problèmes et les sentiments des commerçants qui ne racontent pas des histoires sur ce qu'ils ressentent. Bien évidemment.

REMI ZINCK:

Merci, M. Rigaud vous vouliez prendre la parole ? Parce que je vais la reprendre.

LOIC RIGAUD:

Merci M. Le Maire. Madame Pellet, je pense que vous et vos ami-es, avaient eu une attitude irresponsable ces dernières semaines. Vous nous aviez habitués, dans vos interventions, à prendre un peu de hauteur sur la politique nationale et parfois même municipale, ce qui me fait partager parfois certaines de vos interventions. Vos propos de ce soir me déçoivent et m'alarment sur l'état de notre opposition aujourd'hui.

Vous êtes une pompière pyromane. En détournant un vrai problème : le non-respect du code de la route de la part de certains deux-roues motorisés et en l'associant à un contexte sécuritaire que vous décrivez comme catastrophique, vous mentez et exagérez une situation à des fins politiciennes. L'opération était bien montée avec les équipes de CNEWS (qui confirme que cette chaîne s'est bien éloignée du journalisme), qui ont tenté de dépeindre notre Croix-Rousse comme une zone de non droit, ou règnerait deal, violence, incivilité, cambriolage. Ce n'est pas la Croix-Rousse que je connais. Et je regrette, que pour des raisons politiciennes vous mettiez le feu dans l'arrondissement. En montant les gens les uns contre les autres, c'est la haine que l'on récolte.

Alors dans ce contexte, je voudrai saluer l'attitude des croix-roussiennes et des croix-roussiens, (qui d'ailleurs n'ont pas été nombreux à regarder CNEWS j'imagine, puisque peu de croix-roussiennes et croix-roussiens ont finalement entendu parler de cet épisode, qui restera je l'espère comme l'une des plus grandes farces de notre mandat). Je disais donc, je salue l'attitude des croix-roussiennes et des croix-roussiens, qui n'ont pas répondu à ces provocations, et qui a fait que le feu que vous avez allumé s'est éteint de lui-même.

REMI ZINCK:

Merci, donc je voudrais apporter quelques précisions à l'ensemble des choses qui ont été dites.

Des commerçants vous ont interpellés Mme Pellet, là je comprends bien, c'est les mêmes qui vous avaient interpellée lors de l'intervention « steak haché » puisque vous êtes en photo avec

eux donc... Voilà et avec Mr Pierre Oliver qui était venu faire rouler sa trottinette sur les trottoirs de la Croix-Rousse !

Donc voyez, je comprends bien qu'on vous interpelle puisque vous les connaissez très bien !

Et depuis déjà quelques mois...

Plus sérieusement, en matière de sécurité M. Kimelfeld l'a rappelé et c'est moi qui en ai la charge dans le 4^{ème}, il y a des approches différentes. J'ai retrouvé de qui était cette citation : « *le bien ne fait pas de bruit et le bruit ne fait pas de bien* ».

Il y a des Maires proches de vous qui se tapent sur le torse en disant « *vous allez voir, vous allez voir, la sécurité je m'en occupe et ça va chauffer* », ça chauffe en effet, ça chauffe dans leur commune, je peux dire que là les voitures brûlées on les compte ! Plus qu'avant finalement, donc ils n'arrivent pas à résoudre les problèmes de sécurité. Moi je préfère agir, alors peut-être à tort, j'avoue que je suis peut-être trop discret sur ce sujet-là, plutôt de manière discrète et en sous-marin avec les services de la Police parce que vous dites dans votre intervention que la police depuis est venue... Mais la Police n'a jamais cessé de venir.

Et la Police Nationale et la Police Municipale, alors je n'ai pas les chiffres avec moi et je ne sais pas si je peux les dire comme cela publiquement, mais j'y ai accès et je pense qu'il y a une certaine confidentialité sur le nombre d'arrestations par mois, d'interpellations, d'amendes qui sont mises pour non-respect du code de la route et autres et puis non-respect de la licence... Il y a tout un tas de contraventions.

Ce travail, il est fait quotidiennement par la Police Nationale puis par la Police Municipale donc il ne va pas cesser, il va continuer pour répondre à votre question sur la sécurité, il va continuer ce travail, il n'y a aucune raison.

Par ailleurs, vous nous interrogez sur ce sujet-là, vous savez la Ville de Lyon a entamé un processus de recrutement de policiers municipaux et actuellement nous sommes passés sur un seuil positif par rapport à ce qu'il était les années précédentes en tenant compte des départs en retraite et des départs, donc on arrive sur un seuil légèrement positif.

Peut-être faudra-t-il faire plus, on peut en discuter, c'est probable mais on a déjà eu la volonté d'augmenter le nombre de policiers municipaux. Quant au nombre de policiers nationaux, vous le savez, le ministre s'était engagé je crois, 300 policiers nationaux pour revenir au niveau de 2015 de souvenir et je crois, sans faire d'erreur, que pour l'instant nous en avons accueilli 70 donc il y a là un déficit de policiers nationaux.

Sur la vidéo, moi je le maintiens et M. Kimelfeld l'a dit, on parle bien de vidéo surveillance, je le redis, ce n'est pas autre chose, ce n'est pas de la sécurisation. Le fameux audit, il y en a eu un qui a été lancé sous M. Collomb, je l'ai récupéré, il fait quelques centaines de pages mais j'ai les bons mots.

On nous dit actuellement : en 2001, un opérateur qui surveille avec 4,2 caméras à sa charge, en 2015, il y a déjà plus de cinq ans, il y en avait 15,5, donc ça veut dire qu'un opérateur actuellement derrière l'écran surveille 15 situations différentes. Les situations les plus surveillées, on le sait, on habite à Lyon, c'est Bellecour, Saint-jean, des lieux où il y a des fortes fréquentations. Alors avant que l'opérateur règle son écran sur la rue du Mail pour surveiller ce qu'il se passe devant la boulangerie... Je crois qu'hélas cela pourrait apparaître comme une solution mais cela n'en est pas une, cela serait une fausse solution, cela serait de faire croire aux gens que la vidéo va faire quelque chose alors qu'elle ne fera rien !

On le sait bien dans notre quartier... Moi je ne suis pas dogmatique, si un jour on dit : « *à cet endroit-là précisément, il serait vraiment bien qu'il y ait une caméra* ». Pourquoi pas !

J'ai aussi des habitants qui me disent, je vais vous le dire quand-même parce que certains vous parlent mais d'autres me parlent et à nous aussi : « *M. Le Maire tenez bon, pas de vidéo surveillance dans notre quartier* ». Cela je l'entends souvent aussi, donc je suis obligé d'avoir une approche équilibrée, pragmatique et de me dire pour l'instant les caméras ne nous montrent pas leur efficacité, elles coûtent chères.

D'ailleurs, dans une déclaration Mr Wauquiez donnait l'argent pour remplacer les caméras détruites, c'est-à-dire qu'il y a un phénomène de destruction des caméras, on le sait, à Vénissieux, Mme Picard elle-même met un gros budget pour sécuriser sa Ville parce que les caméras sont cassées.

Donc, on le voit bien, quand on ne veut pas de caméras on met une cagoule, on met un masque, on casse la caméra. Ça coûte très cher donc moi je préfère sur le terrain la présence de policiers municipaux, des gardiens de la paix, je préfère cela aux forces de l'ordre d'ailleurs pour pacifier le quartier parce qu'on en n'est pas encore là, comme on l'a dit, à une zone d'ultra violence mais un quartier qui a des usages différents et qui posent certains problèmes, vous avez raison.

ANNE PELLET:

Non, non, moi je voudrais quand même préciser parce qu'il ne faudrait pas qu'on change, ce que je demande, je ne parle pas de vidéos surveillance comme vous dites qui sont là pour piéger, prendre les gens, de toutes les façons quand on a rien à reprocher à la limite où est le problème ?

Je parle de vidéos protection qui enregistrent régulièrement ce qu'il se passe sur la voie publique et après coup, sans doute, on récupère les informations. Elles sont largement exploitées par la police scientifique avec des outils très modernes et qui permettent de tracer, de retrouver ce qu'il s'est passé et qui a fait quoi.

Après, la chaîne pénale, c'est un autre sujet mais il faut au moins donner des outils à une Police qui est découragée et cela vous ne le faites pas et j'en ai parlé, j'ai croisé le Préfet de Région qui lui, avec moi, n'avait aucun souci. Il m'a dit « *moi j'attends toujours l'autorisation de placer ces vidéos protection que je demande et que le maire de Lyon refuse* » et il en est tout autant déçu que moi.

C'est cela qui est attendu donc le fait de minimiser ce qu'il se passe à la Croix-Rousse, les croix-roussiens apprécieront parce que c'est eux qui me racontent cela. Franchement, je ne leur demande pas de me dire comment ça va, quel est le problème, c'est eux qui viennent me voir et quand j'entends une accumulation de faits, je me dis qu'il y a quand même un problème.

Il faut déjà prendre ces problèmes qui existent et les rassurer et, pour l'instant, je n'ai pas la réponse que j'attendais.

REMI ZINCK:

M. Chevalier, vous vouliez la parole ? Je vous en prie.

ALEXANDRE CHEVALIER:

Oui parce que ce sujet des caméras vidéo surveillance, verbalisations... On peut mettre tous les termes qu'on veut derrière mais quand on lit les études, Mme Pellet, les études arrivent toutes aux mêmes constats : elles sont inefficaces, 4% des affaires résolues 4%...

ANNE PELLET:

Ça date de quand ?

ALEXANDRE CHEVALIER:

Lisez, travaillez quand vous préparez vos dossiers ! Regardez les études actuelles, vous en avez de 2020, vous en avez qui datent de 2018, vous avez des méta-analyses qui existent aujourd'hui sur la vidéo surveillance...

Toutes ! Toutes arrivent au même constat, lisez celle de la Ville de Lyon, c'est la même, ces vidéos sont inefficaces, elles rassurent uniquement la population, elles rassurent effectivement le passant ou l'habitant qui va voir une caméra et qui va dire « *ha, je suis surveillé !* ».

Mais elles n'empêchent pas les crimes, elles n'empêchent pas les délits et essayez de vous dire à un moment donné, essayez d'avoir un peu de bon sens, un dealer, un dealer, d'accord, ne va pas dealer sous des caméras ! Arrêtez de prendre les gens pour des abrutis !

ANNE PELLET:

On ne parle pas que des dealers !

ALEXANDRE CHEVALIER:

Eh bien moi je vous dis : un dealer, un voleur, quelqu'un qui va faire un cambriolage repère les lieux, regardez les films un petit peu ! Et vous voyez bien que dans les films on évite effectivement de faire un délit sous une caméra !

Essayez d'avoir un peu de bon sens s'il vous plaît quand même un minimum !

Moi je vous demande quand même du bon sens parce que tous vos délires à la vidéo...

ANNE PELLET:

C'est pas des délires !

ALEXANDRE CHEVALIER:

Ha, bien moi je vous le dis, ça coûte cher, ça coûte cher, la collectivité et tout l'argent qu'on va mettre dans les caméras ou la réparation de caméras, c'est des personnels en moins !

Qu'est-ce qui fonctionne sur la Croix-Rousse et qui a toujours fonctionné ? C'est le lien social, et ce lien social nous a permis pendant des années et des années de nous passer de caméras parce qu'effectivement nous avons : des personnes, des associations, des commerçants, des citoyens, des groupements de citoyens, qui communiquent entre eux et qu'à un moment donné quand effectivement ils vont voir une problématique quelconque, la font remonter et effectivement interpellent les différents collectifs, les pouvoirs publics etc, etc ...

C'est ça qui fonctionne à la Croix-Rousse et pas ce que vous avez fait ! Vous et vos amis de droite, vous avez fait quelque chose d'abject comme l'a dit mon collègue !

Vous avez juste interpellé des médias qui sont aujourd'hui des médias d'opinion comme l'a dit M. le Maire, des médias qui ne cherchent qu'à attiser la haine et qu'est-ce qu'on a récolté effectivement de la haine !

Voilà, merci, super ! Le bilan est hyper positif ! Bravo à vous !

ANNE PELLET:

Comme média d'opinion : le Progrès, BFM, La Tribune... Formidable !

REMI ZINCK:

Merci... Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ?

Alors écoutez avant de clore ce conseil d'arrondissement quand même extraordinaire...

Je voudrais, quand même, un moment de joie et de satisfaction, me tourner vers ma droite parce que peut-être beaucoup de gens peut-être ignorent ce que fait cette personne à côté de moi, les spectateurs ou ceux qui nous regardent.

A côté de moi, Céline Sacquépée la Directrice Générale des Services. Elle a eu le bonheur, je ne sais pas, mais nous avons eu le bonheur, 3 Maires successifs : Dominique Bolliet, David Kimelfeld, moi-même et nos élus respectifs, de l'avoir comme Directrice Générale des Services.

Elle va nous quitter puisqu'elle est promue à un poste à la Ville de Lyon où elle aura toutes les compétences requises pour faire ce travail, donc je voudrais au nom de tous les élus qui ont siégé dans ce conseil d'arrondissement depuis 11 ans, la remercier pour son professionnalisme, sa gentillesse, sa capacité à apporter des solutions parfois à des jeunes élus comme moi et d'autres, on n'est pas tout à fait au point sur certaines choses administratives.

Et puis sur sa capacité à trouver des solutions, à s'investir, à mobiliser aussi le personnel de la Mairie parce qu'il y a beaucoup de personnel dans cette Mairie, il y a un grand nombre d'agents et donc être aussi...je n'aime même pas le mot « manager » mais une responsable d'équipe qui a su aussi entraîner avec elle une équipe dévouée au service du public, donc Céline, merci bravo, bonne chance !

APPLAUDISSEMENTS !

Elle ne sera pas très loin, David Kimelfeld va pouvoir prendre la parole, elle ne sera pas très loin, elle sera à la Ville de Lyon, elle aura un regard sur nous mais quand même on devra changer de DGS et ça c'est le changement, voilà !

David Kimelfeld je vous en prie.

DAVID KIMELFELD:

Merci de cette intervention, on ne va pas en rajouter ce soir mais vous aurez bien une petite dotation d'arrondissement, vous ferez quand même une petite cérémonie pour le départ Céline, j'imagine et on aura sûrement l'occasion à ce moment-là chacun de faire un long discours sur les qualités de Céline que nous renouvelons tous les ans à l'occasion des cérémonies des vœux ou lorsque nous accueillons nos nouveaux arrivants, un grand merci Céline.

ANNE PELLET :

Je connais Céline depuis longtemps et sa famille et puis elle mérite vraiment quelque chose enfin un vrai pot parce qu'elle est précieuse et je lui souhaite bonne chance pour la suite en tout cas j'étais ravie de pouvoir « profiter » d'elle, le temps de ce début de mandat.

REMI ZINCK:

Voilà un Conseil qui finit bien !

C'est clos ! Bonne soirée à toutes et à tous !